



PNUE

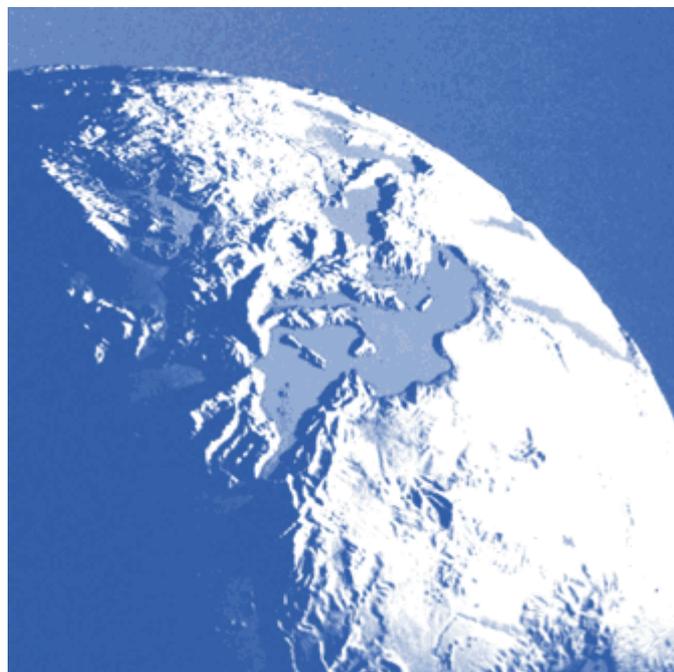


plan
bleu



Fiches méthodologiques des 34 indicateurs prioritaires pour le suivi de la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable

Document de travail



Plan Bleu
Centre d'activités
régionales

Sophia Antipolis,
mai 2006

Fiches méthodologiques des 34 indicateurs prioritaires pour le suivi de la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable

Document de travail

(mai 2006)

Ce rapport contient les fiches méthodologiques des 34 indicateurs prioritaires, adoptés par les Parties Contractantes lors de leur quatorzième Réunion en Slovénie (Portoroz) en octobre 2005, selon le schéma suivant :

DOMAINE DE LA STRATÉGIE DOMAINE PRIORITAIRE	TYPE INDICATEUR PRIORITAIRE (OU COMPLÉMENTAIRE)	CMDD CHAPITRE THEME (*)
Libellé de l'indicateur	SMDD N° CODE	

- Objectif stratégique
- Justification du choix
- Définition
- Unité
- Objectif et/ou valeur cible
- Indications méthodologiques
- Couverture géographique
- Références
- Sources de données internationales
- Précautions d'emploi
- Annexe méthodologique

(*) Numéro de l'indicateur dans les "130 Indicateurs pour le Développement Durable en Méditerranée "

Les 34 Indicateurs prioritaires pour le suivi de la SMDD

PROBLÉMATIQUES ET OBJECTIFS	N°	INDICATEURS	CODE
AMÉLIORER LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DES DEMANDES EN EAU			
Stabiliser les demandes en eau (diminution au nord et augmentation maîtrisée au sud et à l'est). Réduire les pertes et les mauvaises utilisations en se fixant des objectifs d'efficience dans chaque secteur d'utilisation. Découpler demande en eau et croissance du PIB. et augmenter de façon significative la valeur ajoutée agricole par mètre cube d'eau utilisée.	1	Indice d'efficience de l'eau	WAT_P01
	2	Demande en eau totale et par secteur, rapportée au PIB (total et par secteur)	WAT_P02
Préserver les ressources en eau.	3	Indice d'exploitation des ressources naturelles renouvelables	WAT_P03
	4	Proportion de la population ayant un accès de façon durable à une source d'eau améliorée (total, urbain, rural)	WAT_P04
	5	Proportion de la population ayant un accès à un système d'assainissement amélioré (total, urbain, rural)	WAT_P05
GÉRER LA DEMANDE D'ÉNERGIE ET ATTÉNUER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE			
Utiliser l'énergie de façon rationnelle en fixant des objectifs globaux et par secteur.	6	Intensité énergétique, totale et par secteur	ENE_P01
Développer les énergies renouvelables pour atteindre 7% (hors biomasse) de la demande énergétique en 2015.	7	Proportion des énergies renouvelables dans le bilan énergétique	ENE_P02
Contrôler, stabiliser ou réduire les émissions de gaz	8	Emissions de gaz à effet de serre	ENE_P03
Utiliser les mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto pour favoriser le développement durable des pays méditerranéens en développement.	9	montant financé dans le cadre des Mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto par les pays de l'annexe 1 au profit des autres pays méditerranéens	ENE_P04
ASSURER UNE MOBILITÉ DURABLE PAR UNE GESTION ADAPTÉE DES TRANSPORTS			
Découpler l'augmentation des trafics motorisés et la croissance du PIB.	10	Intensité du transport motorisé en rapport au PIB	TRA_P01
Stabiliser, et si possible réduire, la proportion relative du transport routier dans le volume global des trafics grâce à un transfert vers la mer et le rail.	11	Proportion du transport routier en termes de trafic de marchandises	TRA_P02
Limiter la congestion et les nuisances des transports urbains en développant et privilégiant l'offre de transports collectifs moins polluants.	12	Proportion du transport terrestre collectif (urbain et interurbain)	TRA_P03
PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE			
Diversifier le tourisme par le développement d'offres valorisant la diversité méditerranéenne (écotourisme, tourisme culturel, urbain et rural).	13	Proportion des lits "non-balnéaires" par rapport au nombre total de lits touristiques	TOU_P01
Accroître la valeur ajoutée du tourisme pour les populations locales et les acteurs des pays en développement.	14	Recettes du tourisme international	TOU_P02
PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DURABLE			
Diversifier l'économie rurale par le développement d'activités non agricoles.	15	Ratio de la population agricole sur la population rurale	AGR_P01
Combattre la désertification et la perte de terres productives d'ici 2015, réduire d'au moins un tiers les taux actuels de perte de terres agricoles de qualité par l'érosion, la salinisation, la désertification, le développement urbain et d'autres formes d'abandon des terres.	16	Pertes de terres arables par la désertification, l'érosion, la salinisation, l'artificialisation et l'abandon de l'agriculture	AGR_P02
Promouvoir des programmes de développement agricole et rural durable, en particulier dans les zones rurales marginales.	17	Part du budget public alloué aux programmes de développement rural durable	AGR_P03
Accroître la valeur ajoutée agricole par le développement, la reconnaissance et la commercialisation des produits méditerranéens de qualité.	18	Proportion des produits agricoles de qualité et part des terres agricoles utilisées par l'agriculture biologique	AGR_P04

PROBLÉMATIQUES ET OBJECTIFS	N°	INDICATEURS	CODE
PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE			
Promouvoir une économie urbaine durable. Anticiper et planifier la croissance urbaine.	19	Nombre de villes de plus de 10 000 habitants s'étant engagées dans des processus de type Agenda 21 ou programme de renouvellement urbain	URB_P01
Réduire les disparités sociales.	20	Proportion de la population urbaine ayant accès à un logement décent	URB_P02
Améliorer l'environnement urbain: Réduire la production de déchets. Découpler l'augmentation de la production de déchets de la croissance du PIB. Réduire la pollution de l'air.	21	Production de déchets ménagers par habitant et nombre de décharges non contrôlées	URB_P03
	22	Qualité de l'air dans les principales agglomérations méditerranéennes, mesurée par un indicateur synthétique à définir (ex indice ATMO)	URB_P04
PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE DE LA MER ET DU LITTORAL ET STOPPER D'URGENCE LA DÉGRADATION DES ZONES CÔTIÈRES			
Promouvoir un développement équilibré et une gestion intégrée du littoral. Repousser l'urbanisation pour éviter l'artificialisation des côtes. Éviter l'urbanisation linéaire et continue.	23	Part du linéaire côtier artificialisé	COA_P01
Éliminer les pollutions opérationnelles par les navires d'ici 2025.	24	Pollution opérationnelle par les navires	COA_P02
Réduire les pollutions d'origine tellurique.	25	Proportion de la population des villes côtières connectée à un réseau d'assainissement	COA_P03
Arrêter ou réduire substantiellement la perte de biodiversité marine et côtière d'ici 2010. Obtenir qu'au moins 10% des zones marines et côtières bénéficient d'une protection.	26	Superficie des zones côtières et marines protégées	COA_P04
RENFORCER LA SOLIDARITÉ, L'ENGAGEMENT ET LES FINANCEMENTS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE, NATIONALE ET LOCALE			
Porter avant 2015 l'aide publique au développement (APD) des pays européens membres du CAD de l'OCDE à 0,7% de leur PNB (OMD) et renforcer la contribution de cette aide à la mise en œuvre de la Stratégie.	27	Aide publique au développement (APD) en pourcentage du PNB des pays donateurs européens membres du CAD de l'OCDE et proportion de ce montant destinée aux pays méditerranéens et proportion relative contribuant aux objectifs de la Stratégie	COO_P01
Renforcer les engagements réciproques, la solidarité et la coopération méditerranéenne et euro-méditerranéenne pour un développement durable.	28	Financements nets de l'UE à destination des pays méditerranéens membres, candidats, CARDS et MEDA (en valeur absolue et par habitant) et proportion relative contribuant aux objectifs de la Stratégie	COO_P02
Promouvoir la mise en place de systèmes permettant le financement de PME pour des activités productives et innovantes (micro-crédit, capital risque, incitations...).	29	Proportion des crédits bancaires alloués au secteur privé - Existence de systèmes de financement alternatifs au crédit bancaire	COO_P03
Renforcer les prérogatives et compétences des autorités locales.	30	Proportion des recettes publiques locales par rapport aux recettes publiques totales (recettes de l'État). Proportion du budget de l'État alloué aux autorités locales.	COO_P04
Renforcer la cohésion sociale et territoriale. Développer des mécanismes de financement public visant à soutenir les régions les plus défavorisées.	31	Mécanismes de financement public pour soutenir les régions les plus défavorisées.	COO_P05
RENFORCER LE CAPITAL HUMAIN ET L'IMPLICATION DES ACTEURS : RECHERCHE, FORMATION, ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET PARTICIPATION			
Assurer l'éducation primaire pour tous (OMD).	32	Taux d'alphabétisme des jeunes	HUM_P01
Éliminer les disparités entre filles et garçons dans l'éducation (OMD).	33	Ratio filles/garçons d'inscription dans l'enseignement primaire et secondaire	HUM_P02
Accroître, en synergie avec le secteur privé, les dépenses pour la recherche et le développement afin de se rapprocher du niveau moyen des pays à revenus équivalents d'ici 2015. Mettre l'accent sur l'usage rationnel des ressources naturelles, le développement de techniques respectueuses de l'environnement ainsi que la valorisation économique et sociale des savoir-faire et de la diversité de la Méditerranée.	34	Dépenses publiques et privées en recherche et développement, en pourcentage du PIB	HUM_P03

LISTE DES INDICATEURS

1. Indice d'efficience de l'eau (totale et par secteur)	9
2. Demande en eau et par rapport au PIB (totale et par secteur)	12
3. Indice d'exploitation des ressources renouvelables	14
4. Part de la population ayant accès à une source d'eau améliorée (totale, urbaine, rurale)	16
5. Part de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré (totale, urbaine, rurale)	18
6. Intensité énergétique (totale et par secteur)	20
7. Part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique.....	24
8. Emissions de gaz à effet de serre.....	26
9. Montant financé dans le cadre des Mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto par les pays de l'annexe 1 au profit des autres pays méditerranéens	28
10. Intensité du transport motorisé en rapport au PIB	30
11. Proportion du transport routier en termes de trafic terrestre de marchandises.....	32
12. Proportion du transport terrestre collectif (urbain et interurbain).....	33
13. Proportion des lits "non-balnéaires" par rapport au nombre total de lits	35
14. Recettes du tourisme international	37
15. Ratio de la population agricole sur la population rurale.....	41
16. Pertes de terres arables.....	43
17. Part du budget public alloué aux programmes de développement rural durable.....	45
18. Proportion des produits agricoles de qualité et part des terres agricoles utilisées par l'agriculture biologique.....	46
19. Nombre de villes de plus de 10 000 habitants s'étant engagées dans des processus de type Agenda 21 ou programme de renouvellement urbain	48
20. Proportion de la population urbaine ayant accès à un logement décent.....	50
21. Production de déchets ménagers par habitant et nombre de décharges non contrôlées	51
22. Qualité de l'air dans les principales agglomérations méditerranéennes	53
23. Part du linéaire côtier artificialisé.....	55
24. Pollution opérationnelle par les navires	57
25. Proportion de la population des villes côtières raccordée à un réseau d'assainissement	59
26. Superficie des zones côtières et marines protégées	61
27. Aide publique au développement (APD) donnée en pourcentage du PNB des pays donateurs européens membres du CAD de l'OCDE; part destinée aux pays méditerranéens et part relative contribuant aux objectifs de la Stratégie	64
28. Financements nets de l'UE à destination des pays méditerranéens membres, candidats et proches voisins (en valeur absolue et par habitant) et part relative contribuant aux objectifs de la Stratégie	67
29. Part des crédits bancaires alloués au secteur privé - Existence de systèmes de financement alternatifs au crédit bancaire	69
30. Part des recettes publiques locales par rapport aux recettes publiques totales (recettes de l'État.) Part du budget de l'État alloué aux autorités locales.....	71
31. Mécanismes de financement public pour soutenir les régions les plus défavorisées.....	73
32. Taux d'alphabétisme des jeunes	75
33. Ratio filles/garçons d'inscription dans l'enseignement primaire et secondaire	77
34. Dépenses publiques et privées en recherche et développement, en pourcentage du PIB.....	79

DOMAINE DE LA STRATÉGIE AMÉLIORER LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DES DEMANDES EN EAU	TYPE INDICATEUR PRIORITAIRE	CMDD ENVIRONNEMENT EAUX DOUCES ET EAUX USÉES
Indice d'efficacité de l'eau (totale et par secteur)	SMDD 1 WAT_P01	

Objectif stratégique:

Stabiliser les demandes en eau (diminution au nord et augmentation maîtrisée au sud et à l'est). Réduire les pertes et les mauvaises utilisations en se fixant des objectifs d'efficacité dans chaque secteur d'utilisation. Créer une valeur ajoutée supplémentaire grâce à un emploi plus efficace de l'eau d'irrigation et des eaux industrielles et urbaines, et satisfaire à un coût réduit les besoins économiques et sociaux

Justification du choix :

L'ampleur des pertes et des « mauvais usages » de l'eau dans chaque secteur et telle qu'elle majore artificiellement les demandes en eau dans les différents pays méditerranéens. Ainsi, le « potentiel d'économies réalisables » a été estimé à l'échelle du bassin versant méditerranéen à environ 24% de la demande actuelle.

Définition :

Cet indicateur permet de suivre les efforts réalisés en terme d'économies d'eau par la gestion de la demande en diminuant les pertes et les gaspillages lors du transport d'eau. Il se subdivise en Efficacité totale et Efficacités sectorielles (eau potable, agriculture, industrie) :

1) Efficacités sectorielles

a) Efficacité de l'eau potable

C'est la part de l'eau potable produite et distribuée¹ qui est payée par l'utilisateur.

$$E_{pot} = V1 / V2 \text{ avec}$$

- V1 = volume d'eau potable facturée et payée par l'utilisateur
- V2 = volume total d'eau potable produite et distribuée

L'indicateur mesure à la fois l'efficacité physique des réseaux de distribution d'eau potable (taux de pertes ou rendement) et l'efficacité économique, c'est à dire l'aptitude des gestionnaires de réseaux à recouvrir les coûts auprès de l'utilisateur.

b) Efficacité de l'eau d'irrigation

L'efficacité physique de l'eau d'irrigation est le produit de l'efficacité des réseaux de transports et de distribution de l'eau d'irrigation par l'efficacité à la parcelle :

$$E_{irr} = E1 \times E2$$

- E1: l'efficacité des réseaux de transports et de distribution de l'eau d'irrigation, en amont des parcelles agricoles, mesurée comme le rapport entre le volume d'eau effectivement distribué aux parcelles et le volume d'eau total alloué à l'irrigation, en amont des réseaux, incluant les pertes dans les réseaux.
- E2: l'efficacité de l'irrigation à la parcelle, est définie comme la somme des efficacités (à la parcelle) de chaque méthode d'irrigation (irrigation de surface, irrigation par aspersion, micro-irrigation, autres modes d'irrigation), pondérée par les proportions respectives des différentes méthodes dans le pays et estimée comme le rapport entre les quantités d'eau effectivement consommées par les plantes et les quantités d'eau apportées à la parcelle.

¹ Au sens de « mise en distribution » donc comptée à l'entrée des réseaux en amont des pertes.

$$E_2 = \frac{\sum_1^n S_m \times E_m}{S}$$

- n : nombre de méthodes d'irrigation utilisées
- S_m : surface irriguée par la méthode n
- E_m : efficacité de la méthode m
- S : surface totale irriguée dans le pays selon l'ensemble des méthodes

c) Efficacité de l'eau industrielle

C'est la part de l'eau industrielle recyclée (indice de recyclage).

$$E_{ind} = V_1 / V_2$$

- V_1 = volume d'eau recyclé
- V_2 = volume d'eau brut utilisé dans les procédés industriels qui est égal au volume entrant pour la première fois dans l'installation industrielle + le volume d'eau recyclé

2) Efficacité totale

L'efficacité physique totale de l'utilisation d'eau est définie comme la somme des rapports des quantités d'eau utilisées dans chaque secteur (demande – pertes) sur la demande de ce secteur, pondérés par la part des demandes de chaque secteur (Eau potable, irrigation et industrie)

$$E = \frac{(E_{pot} \times D_{pot} + E_{irr} \times D_{irr} + E_{ind} \times D_{ind})}{D}$$

La demande en eau est définie comme la somme des volumes d'eau mobilisés (non compris les eaux « vertes » et les eaux « virtuelles ») pour satisfaire les différents usages y compris les volumes perdus lors de la production, du transport et de l'usage; elle correspond à la somme des prélèvements d'eau, de la production non conventionnelle d'eau (dessalement + importations), de la réutilisation d'eau et diminuée des exportations.

Unité :

Pourcentage

Objectif et/ou valeur cible:

Atteindre les efficacités physiques proposées par le scénario alternatif du Plan Bleu à l'horizon 2025:

- Eau potable dans les collectivités: ramener les pertes de distribution à 15%
- Recyclage dans les industries généralisé à 50%;
- Irrigation: ramener les pertes de transports à 10% et maintenir une efficacité physique élevée à 80%.

Ou répondre à des objectifs nationaux en matière d'efficacité physique totale

Indications méthodologiques :

- L'efficacité des réseaux d'irrigation E_1 peut être estimée par les structures gestionnaires, lorsque les instruments de mesure sont disponibles sur les réseaux (compteurs, utilisation d'images satellitaires...). Elle est spécifique à chaque réseau. Il serait cependant possible d'évaluer une efficacité moyenne nationale en faisant une moyenne des efficacités de chaque réseau, pondérée par les volumes qu'ils transitent chaque année.

L'efficacité réelle moyenne de l'irrigation à la parcelle E_2 est difficilement mesurée sur le terrain, compte tenu de la difficulté à évaluer exactement la quantité d'eau consommée par les plantes, en plus le grand nombre de parcelles. E_2 fera l'objet d'une estimation. Chaque pays a ses propres estimations de l'efficacité moyenne des différents systèmes, basées sur des sites expérimentaux pilotes. La valeur E_2 reflète ainsi davantage la structure de la répartition de l'irrigation par grands modes au niveau national.

En première approximation, et en absence de données précises sur l'efficacité réelle des différents modes d'irrigation, on pourra calculer l'indicateur avec une efficacité moyenne théorique estimée à 40% pour le gravitaire, 70% pour l'aspersion et 90% pour l'irrigation localisée :

$$E2 = (S1 \times 0,40 + S2 \times 0,70 + S3 \times 0,90) / S$$

- S1 : surface irriguée par la méthode d'irrigation gravitaire et assimilée
- S2 : surface irriguée par la méthode d'irrigation par aspersion
- S3 : surface irriguée par la méthode d'irrigation localisée
- S : surface totale irriguée dans le pays selon l'ensemble des méthodes

Couverture géographique :

NIVEAU NATIONAL	BASSIN VERSANTS	RÉGIONS CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES (NUTS 3)	ZONE LITTORALE	SITES MÉDITERRANÉENS	ZONES MARINES
OUI	OUI				

Références :

- <http://www.veoliawater.com/fr/services/industriels/solutions/re-use/>
- L'eau des méditerranéens : situation et perspectives, Jean Margat, PNUE, PAM, Plan Bleu, 2004
- « Méditerranée, les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le développement », Plan Bleu, 2005

Sources de données internationales:

- FAO-Aquastat <http://www.fao.org/ag/aql/aqlw/aquastat/dbase/indexfra.stm>

Précautions d'emploi :

Dans certains cas, et en raison de la diversité des sources de données pour un même pays ou de définitions non homogènes, Les demandes totales en eau peuvent être différentes de la somme des demandes des différents secteurs.

L'efficacité économique de l'eau potable dépend du mode de facturation (forfait, compteurs) et elle peut être faussée en raison des dysfonctionnements des compteurs.

Annexe méthodologique :

DOMAINE DE LA STRATÉGIE AMÉLIORER LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DES DEMANDES EN EAU	TYPE INDICATEUR PRIORITAIRE	CMDD ENVIRONNEMENT EAUX DOUCES ET EAUX USÉES
Demande en eau et par rapport au PIB (totale et par secteur)	SMDD 2 WAT_P02	

Objectif stratégique:

Stabiliser les demandes en eau (diminution au nord et augmentation maîtrisée au sud et à l'est). Réduire les pertes et les mauvaises utilisations en se fixant des objectifs d'efficacité dans chaque secteur d'utilisation. Créer une valeur ajoutée supplémentaire grâce à un emploi plus efficace de l'eau d'irrigation et des eaux industrielles et urbaines. Découpler demande en eau et croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) et augmenter de façon significative la valeur ajoutée agricole par mètre cube d'eau utilisée

Justification du choix:

L'évolution des demandes en eau est préoccupante en Méditerranée en regard des ressources souvent rares.

La croissance démographique est naturellement le facteur principal de l'évolution des utilisations d'eau par les demandes en eau potable qu'elle entraîne, surtout dans les agglomérations à forte expansion, et par les nécessités d'irrigation pour faire face aux besoins alimentaires. Le développement industriel est également un facteur important.

Définition :

Cet indicateur est défini par :

- La demande totale en eau est définie comme la somme des volumes d'eau mobilisés (non compris les eaux « vertes¹ » et les eaux « virtuelles²») pour satisfaire les différents usages y compris les volumes perdus lors de la production, du transport et de l'usage; elle correspond à la somme des prélèvements d'eau, de la production non conventionnelle d'eau, de la réutilisation d'eau et des importations diminuée des exportations. On précisera le total (km³) et la part relative (%) de chaque secteur -agriculture, industrie, eau domestique(y compris tourisme)-.
- La demande en eau et par rapport au PIB, total et pour l'agriculture et l'industrie en faisant le rapport respectivement de la demande en eau agricole et industrielle sur le PIB agricole et industriel (Pour l'agriculture, on peut également calculer le rapport de la demande en eau d'irrigation sur la valeur ajoutée de la production irriguée).

Unité :

- km³/an pour la demande totale et en % pour chaque secteur
- km³ / US\$ pour les demandes rapportées au PIB

Objectif souhaitable chiffré:

Concernant l'agriculture : Réduire les demandes projetées de 10% en 2015 et augmenter la valeur ajoutée de la production.

Indications méthodologiques :

Le PIB est un agrégat de la Comptabilité nationale correspondant à la somme des valeurs ajoutées produites par les producteurs résidents (plus les taxes moins les subventions). Pour cet indicateur, le

¹ eau tombée du ciel qui retourne à l'atmosphère, évaporée ou consommée par la végétation utile (cultures, pâturages, forêts)

² correspond aux quantités d'eau que la production des biens alimentaires importés a consommé dans les pays exportateurs

PIB est exprimé à prix constants. Les données en monnaie nationale peuvent être converties en US dollars PPA constants.

Les parités de pouvoir d'achat (PPA) sont des taux permettant de convertir les prix dans une monnaie commune tout en éliminant les différences de pouvoir d'achat entre monnaies. En d'autres termes, leur utilisation permet d'éliminer l'effet, lors de la conversion, des différences de niveau des prix entre pays.

On pourrait également calculer les demandes en eau par habitant car cet indicateur permet de mesurer la variété des demandes dans un ensemble régional et dans le monde.

Couverture géographique :

NIVEAU NATIONAL	BASSIN VERSANTS	RÉGIONS CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES (NUTS 3)	ZONE LITTORALE	SITES MÉDITERRANÉENS	ZONES MARINES
OUI					

Références :

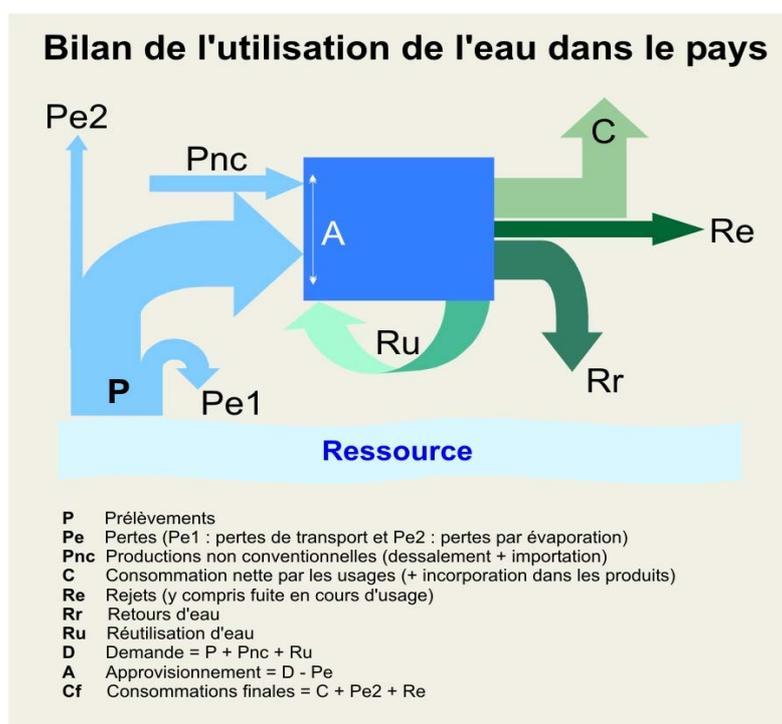
- L'eau des méditerranéens : situation et perspectives, Jean Margat, PNUE, PAM, Plan Bleu, 2004
- « Méditerranée, les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le développement », Plan Bleu, 2005

Sources de données internationales:

- FAO-Aquastat <http://www.fao.org/ag/agl/aglw/aquastat/dbase/indexfra.stm>

Précautions d'emploi :

Annexe méthodologique :



Source : Plan Bleu, J. Margat

DOMAINE DE LA STRATÉGIE AMÉLIORER LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DES DEMANDES EN EAU	TYPE INDICATEUR PRIORITAIRE	CMDD ENVIRONNEMENT EAUX DOUCES ET EAUX USÉES 84
Indice d'exploitation des ressources renouvelables	SMDD 3 WAT_P03	

Objectif stratégique:

Promouvoir la gestion intégrée des bassins versants incluant les eaux de surfaces et souterraines et les écosystèmes et des objectifs de dépollution (préserver les ressources en eau).

Justification du choix:

La pression sur les ressources en eau renouvelables est de plus en plus forte dans la plupart des pays du sud et de l'est de la Méditerranée. L'indice d'exploitation des ressources renouvelables y atteint des valeurs importantes et quelquefois supérieures à 100.

Définition de l'indicateur:

Cet indicateur mesure la pression relative des prélèvements annuels (P) sur les ressources d'eau douce naturelles renouvelables conventionnelles (R).

$$(P / R) \times 100$$

P: Somme des volumes des prélèvements annuels en eau naturelle renouvelable conventionnelle pour toutes utilisations, incluant les pertes lors du transport.

R: Volume du flux annuel moyen de ressources en eau naturelles renouvelables conventionnelles. Les ressources de chaque pays sont définies par les écoulements superficiels et souterrains formés ou entrant dans le territoire, chiffrés sur la base de données hydrologiques, en se référant à une période assez longue pour que les valeurs moyennes utilisées puissent être considérées comme stables, et sans double compte entre eaux superficielles et eaux souterraines.

Unité :

Pourcentage

Objectif et/ou valeur cible:

A l'échelle nationale, un indice d'exploitation dépassant les 10 à 20% est généralement considéré comme révélateur de tensions déjà appréciables au moins dans certaines régions, y compris au plan des qualités des eaux puisque les retours d'eaux usées croissent avec le prélèvement.

Un pays fait face à une situation de pénurie d'eau si ses prélèvements représentent plus de 50 % des ressources en eau disponibles ; s'ils sont supérieurs à 70 %, alors la situation est dite critique.

Indications méthodologiques :

Cet indicateur est significatif par bassin ou région que pour un pays entier, et que c'est surtout en référence aux ressources en eau souterraine que l'indicateur permet d'évaluer le risque de surexploitation.

Couverture géographique :

NIVEAU NATIONAL	BASSIN VERSANTS	RÉGIONS CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES (NUTS 3)	ZONE LITTORALE	SITES MÉDITERRANÉENS	ZONES MARINES
OUI	OUI				

Références :

- WRI (<http://earthtrends.wri.org/>)
- Plan Bleu : MARGAT (J.), VALLEE (D.) - Ressources en eau et utilisations dans les pays méditerranéens : Repères et statistiques, 2000.
- L'eau des méditerranéens : situation et perspectives, Jean Margat, PNUE, PAM, Plan Bleu, 2004
- « Méditerranée, les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le développement », Plan Bleu, 2005

Sources de données internationales:

- WRI (<http://earthtrends.wri.org/>)

Précautions d'emploi :

Les ressources en eau disponibles annuellement sont estimées. (Non pas les moyennes pluriannuelles). Ce sont les moyennes à long-terme (20 ans) qu'il faut utiliser. Il faut veiller dans les calculs à l'adéquation entre les zones de prélèvements et les zones pour lesquelles sont calculées les ressources, qui sont le plus souvent les bassins versants.

Les variations des prélèvements bruts peuvent être dues aux variations de la demande, des productions non conventionnelles mais aussi des pertes.

Au-dessus de 50%, l'indice d'exploitation est un indicateur pour une gestion plus collective et volontariste des eaux notamment pour une gestion plus économe des utilisations et des demandes en eau.

Un indice d'exploitation supérieur à 100% n'est pas nécessairement un indicateur de pénurie, ni de « surexploitation » globale des ressources. En effet, à l'échelle d'un grand pays à bassins étendus et à réseaux hydrographiques actifs, les activités utilisatrices d'eau peuvent être réparties dans l'espace de manière séquentielle et peuvent remobiliser des volumes d'eau déjà utilisés (réutilisation, recyclage, etc.).

En sens inverse, des indices d'exploitation inférieurs à 100% n'excluent pas la possibilité de surexploitation locale, notamment de déstockage de réserve d'eau souterraine dans le pays.

Annexe méthodologique :

DOMAINE DE LA STRATÉGIE AMÉLIORER LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DES DEMANDES EN EAU	TYPE INDICATEUR PRIORITAIRE	CMDD ENVIRONNEMENT EAUX DOUCES ET EAUX USÉES 13
Part de la population ayant accès à une source d'eau améliorée (totale, urbaine, rurale)	SMDD 4 WAT_P04	

Objectif stratégique:

Atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement en matière d'accès à l'eau potable.

Justification du choix :

Selon les estimations disponibles des Nations Unies, les taux de desserte des populations rurales des pays méditerranéens sont encore faibles. Environ près de 30 millions de méditerranéens n'ont pas accès à une source d'eau améliorée.

Définition :

Cet indicateur représente la part de la population qui est desservie ou a un accès raisonnable à un volume suffisant d'eau potable. Le volume d'eau nécessaire pour couvrir les besoins métaboliques, hygiéniques et domestiques est estimé à 20 l d'eau potable par jour et par personne au minimum.

$$(E / P) \times 100$$

E : Population desservie ou ayant accès à un volume suffisant d'eau potable à une distance raisonnable.

P : Population totale.

Cet indicateur peut être calculé pour la population urbaine et pour la population rurale à une date spécifiée.

Unité :

Pourcentage

Objectif souhaitable chiffré:

Réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de la population privée d'un accès régulier à l'eau potable.

Indications méthodologiques :

L'eau potable est une eau qui ne contient pas d'agents pathogènes ou d'agents chimiques à des concentrations pouvant nuire à la santé. Cela inclut l'eau des forages, les puits ainsi que les eaux de surfaces traitées et non traitées mais non contaminées comme les sources d'eau. Les eaux des cours d'eau et lacs doivent être considérées comme potables si la qualité de l'eau est régulièrement suivie et jugée acceptable par les responsables de la santé publique.

Par accès raisonnable, on entend soit l'existence d'un poste d'eau à domicile, soit situé à moins de 1000 mètres.

Couverture géographique :

NIVEAU NATIONAL	BASSIN VERSANTS	RÉGIONS CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES (NUTS 3)	ZONE LITTORALE	SITES MÉDITERRANÉENS	ZONES MARINES
OUI					

Références :

Indicateurs du Millénaire :

- <http://millenniumindicators.un.org;>
- <http://www.childinfo.org>

Sources de données internationales:

Indicateurs du Millénaire :

- <http://millenniumindicators.un.org>
- <http://www.childinfo.org>

Précautions d'emploi :

Du fait des différences de caractéristiques qui différencient les zones urbaine et rurales dans les divers pays, la distinction entre « population urbaine » et « population rurale » ne se prête pas à une définition unique applicable à tous les pays. Les définitions nationales se réfèrent le plus souvent à l'importance de la localité. La population rurale représentant la population restante non considérée comme urbaine.

Cet indicateur ne considère pas le problème des populations de nombreuses villes méditerranéennes soumises à de fréquentes coupures d'eau.

Annexe méthodologique :

Au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé, sont considérées comme sources d'eau « améliorées » : - les adductions d'eau publiques, les forages publics, les puits et sources protégés, les eaux de pluies collectées.

Les sources « non-améliorées » sont : - les puits et sources non-protégés, les achats auprès de vendeurs d'eau, les eaux en bouteille (problème de quantité plus que de qualité d'approvisionnement en eau), les eaux livrées en camions citernes. « L'accès » suppose une source produisant au moins 20 litres par tête et par jour et située à moins de 1000 mètres. Cette hypothèse a été expérimentée par l'Etude National de la Santé menée par WHO et ce, dans 70 pays. (Communication du 25 Mars 2003, Programme de Santé et Sanitaire).

DOMAINE DE LA STRATÉGIE AMÉLIORER LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DES DEMANDES EN EAU	TYPE INDICATEUR PRIORITAIRE	CMDD ENVIRONNEMENT EAUX DOUCES ET EAUX USÉES
Part de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré (totale, urbaine, rurale)	SMDD 5 WAT_P05	

Objectif stratégique:

Atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement en matière d'accès à l'assainissement.

Justification du choix:

Au niveau mondial, plus de la moitié de la population n'a toujours pas accès à un système d'assainissement de base. En Méditerranée, c'est près de 27 millions de personnes qui n'ont pas de système d'assainissement adéquat.

Définition :

Cet indicateur représente la part de la population ayant accès à un système d'assainissement de base pour l'évacuation des excréments humains dans l'habitation ou dans le voisinage immédiat (réseau d'assainissement public, fosse septique,)

$$(A / P) \times 100$$

A: Population ayant accès à des installations correctes d'évacuation des excréments.

P: Population totale.

Cet indicateur est également calculé pour les populations urbaines et les populations rurales

Unité :

Pourcentage

Objectif souhaitable chiffré:

Réduire de moitié d'ici 2015, la population n'ayant pas accès à un système d'assainissement de base.

Indications méthodologiques :

Au sens assez général de l'OMS, sont considérés comme systèmes d'assainissement « améliorés » :

Le raccordement à un réseau d'égouts public, à une fosse septique, à des latrines à simple fosse, à fosse améliorée ventilée. Le système de traitement des excréments est considéré adéquat s'il est privé (ou commun mais non public) et s'il empêche tout contact humain avec l'excrément humain.

Les technologies "non-améliorées" sont : les latrines dans lesquelles l'excrément est enlevé manuellement, les latrines publiques ou les latrines à fosse ouverte.

Du fait des différences de caractéristiques qui différencient les zones urbaine et rurales dans les divers pays, la distinction entre « population urbaine » et « population rurale » ne se prête pas à une définition unique applicable à tous les pays. Les définitions nationales se réfèrent le plus souvent à l'importance de la localité. La population rurale représentant la population restante non considérée comme urbaine.

Couverture géographique :

NIVEAU NATIONAL	BASSIN VERSANTS	RÉGIONS CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES (NUTS 3)	ZONE LITTORALE	SITES MÉDITERRANÉENS	ZONES MARINES
OUI		OUI	OUI		

Références :

Indicateurs du Millénaire :

- <http://millenniumindicators.un.org>
- <http://www.childinfo.org>

Sources de données internationales:

Indicateurs du Millénaire :

- <http://millenniumindicators.un.org>;
- <http://www.childinfo.org>

Précautions d'emploi

Le fait que des installations soient disponibles ne signifie pas toujours qu'elles soient utilisées. Un réseau d'assainissement d'une agglomération doit permettre la collecte et l'évacuation des eaux usées de toutes natures (eaux vannes, eaux ménagères, eaux industrielles) en assurant leur transport, le plus rapidement possible, jusqu'au lieu de leur traitement (la station d'épuration).

Du fait des différences de définition de la population urbaine dans les pays, les comparaisons internationales peuvent être biaisées

DOMAINE DE LA STRATÉGIE	TYPE	CMDD
ASSURER UNE GESTION DURABLE DE L'ÉNERGIE, ATTÉNUER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET S'Y ADAPTER	INDICATEUR PRIORITAIRE	ECONOMIE ENERGIE (69)
Intensité énergétique (totale et par secteurs)	SMDD 6 ENE_P01	

Objectif stratégique à suivre :

Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Justification du choix :

Cet indicateur reflète la tendance générale de l'utilisation d'énergie par rapport au PIB. Il montre ainsi la relation générale entre utilisation d'énergie et développement économique.

Pertinence par rapport au développement durable : L'énergie est essentielle pour le développement économique et social. Cependant l'utilisation d'énergie affecte la disponibilité des ressources naturelles et l'environnement. En particulier, l'utilisation de combustible fossile est une source majeure de pollution atmosphérique et du changement climatique. (Source : Energy Indicators for Sustainable Development : Guidelines and Methodologies – IEA, UNDESA, IEA, Eurostat 2005)

La consommation d'énergie des pays méditerranéens, dépendante très largement des sources d'énergie fossiles, a plus que doublé depuis 30 ans. De nombreux pays méditerranéens présentent une structure tarifaire et fiscale qui n'incite pas à l'économie d'énergie. L'objectif pour les pays méditerranéens est d'assurer les mêmes services énergétiques tout en consommant moins d'énergie. De considérables gains d'efficacité énergétique sont identifiables dans les secteurs des services et du résidentiel (construction économe, équipements ménagers, éclairage, climatisation...), du transport (moteur hybride, bio carburant...) et de l'industrie.

Définition :

Cet indicateur est défini comme le ratio de la consommation finale d'énergie commerciale par unité de PIB par an¹. Il peut être désagrégé par secteur : agriculture, industrie, services, transport, ménages/résidentiel.

On peut alors aussi le définir comme le ratio d'utilisation d'énergie d'un secteur (ou sous secteur) par rapport à la production (ou à l'activité) de ce secteur.

Unité :

- tonnes équivalent pétrole par US dollar PPA (totale et par secteur).
- tonnes équivalent pétrole par km passager ou fret (transport).
- tonnes équivalent pétrole par mètre carré utilisé (services ou ménages).
- tonnes équivalent pétrole par personne (ménages).

Objectif et/ou valeur cible :

Il n'existe pas de convention ou d'accord internationaux régulant ou limitant l'utilisation d'énergie par unité de PIB. L'intensité énergétique s'améliore lorsque ce ratio diminue.

La Stratégie Méditerranéenne de Développement durable recommande : « Atteindre d'ici 2015 une réduction de l'ordre de 1 à 2% par an de l'intensité énergétique par unité de PIB. ».

Indications méthodologiques :

- Consommation d'énergie :

Les valeurs de la consommation énergétique sont rapportées en Kilogramme équivalent pétrole selon les facteurs de conversions de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE).

¹ Cet indicateur peut aussi se définir comme le ratio de l'offre d'énergie primaire ou de l'utilisation d'électricité par unité de PIB.

La consommation calculée est la consommation "apparente" : production + importation - exportations - soutage - (+/-) stocks.

La consommation nationale d'énergie agrège quatre grands types de sources:

- combustibles solides (houille, bois, charbon de bois, etc.)
- combustibles liquides (pétrole, GNL, éthanol, etc.)
- combustibles gazeux (gaz naturel, méthane, etc.)
- électricité primaire (hydroélectricité, éolienne, géothermie, etc..)

- Production et activité :

Le PIB est un agrégat de la Comptabilité nationale correspondant à la somme des valeurs ajoutées produite par les producteurs résidents (plus les taxes moins les subventions). Pour cet indicateur, le PIB est exprimé à prix constants. Les données en monnaie nationale peuvent être converties en US dollars PPA constants.

Les parités de pouvoir d'achat (PPA) sont des taux permettant de convertir les prix dans une monnaie commune tout en éliminant les différences de pouvoir d'achat entre monnaies. En d'autres termes, leur utilisation permet d'éliminer l'effet, lors de la conversion, des différences de niveau des prix entre pays.

Le calcul de cet indicateur par secteur nécessite l'utilisation des chiffres de valeur ajoutée par secteur (agriculture, industrie) d'une part et des chiffres d'activités tel que les kilomètres parcourus par passager (transport) ou encore les surfaces utilisées (ménage et services).

- Données nécessaires :

Le calcul de cet indicateur nécessite l'utilisation de données statistiques issus des comptes nationaux, des recensement, des statistiques du transport et des statistiques de l'énergie. et Le tableau ci-dessous récapitule les chiffres nécessaires, propose les classifications statistiques qui peuvent être utilisées et les unités. Il reprend autant que possible les méthodes de calcul utilisées et conseillées au niveau international (cf Energy Indicators for Sustainable Development: Guidelines and Methodologies – IEA, UNDESA, IEA, Eurostat 2005) :

Indicateurs	Consommation d'énergie	Production/activité	Unité	Remarque
Intensité énergétique totale	Consommation finale totale d'énergie	PIB à prix constants en USD PPP (converti du PIB en monnaie nationale)	tonnes équivalent pétrole / USD	
Intensité énergétique agricole	Consommation finale d'énergie par le secteur agricole	Valeur ajoutée agricole en USD PPP (Division A de la classification CITI)	tonnes équivalent pétrole / USD	
Intensité énergétique industrielle	Consommation finale d'énergie par le secteur industriel	Valeur ajoutée industrielle en USD PPA (Divisions C, D, E et F de la classification CITI)	tonnes équivalent pétrole / USD	Il existe un problème de correspondance avec les divisions CITI (la D étant le secteur manufacturier) Il est fortement recommandé de bien vérifier quels sont les secteurs inclus selon les pays.
Intensité énergétique des services	Consommation finale d'énergie par le secteur des services	Valeur ajoutée du secteur des services en USD PPA (Divisions autres que A à E de la classification CITI)	tonnes équivalent pétrole / USD	Vérifier que les chiffres de consommation d'énergie distinguent bien entre les services et le secteur résidentiel/ménages

Indicateurs	Consommation d'énergie	Production/activité	Unité	Remarque
Intensité énergétique résidentiel/ménage	Energie commerciale consommée par les ménages	Nombre d'habitant : Chiffres de population	tonnes équivalent pétrole / personne ou tonnes équivalent pétrole / m ²	Le nombre d'habitant peut être remplacé par le nombre de ménage ou la surface de sol utilisée par personne. Cependant ces chiffres sont plus difficiles à obtenir.
Intensité énergétique du transport terrestre	Energie commerciale consommée par les transports	Km passager Km fret Ces chiffres sont issus des statistiques du transport	tonnes équivalent pétrole / km (passager ou fret)	Cet indicateur pourrait être détaillé par type de véhicules ou mode de transport.

Couverture géographique :

NIVEAU NATIONAL	BASSIN VERSANTS	RÉGIONS CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES (NUTS 3)	ZONE LITTORALE	SITES MÉDITERRANÉENS	ZONES MARINES
OUI					

Références :

- Nations Unies (2005) – Indicateurs pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement
- Agence Internationale de l'Énergie
- OCDE
- Energy Indicators for Sustainable Development : Guidelines and Methodologies – IEA, UNDESA, IEA, Eurostat 2005

Sources de données internationales:

- Nations Unies : http://millenniumindicators.un.org/unsd/mi/mi_goals.asp
- Agence Internationale de l'Energie : <http://www.iea.org/>
- Eurostat : <http://www.europa.eu.int/comm/eurostat/>

Précautions d'emploi :

Il n'est pas suffisant de considérer seulement l'indicateur de l'utilisation d'énergie par rapport au PIB (intensité énergétique totale de l'économie d'un pays) comme indicateur de l'efficacité énergétique. En effet, l'évolution de l'intensité énergétique totale d'un pays peut aussi bien être influencée par le changement de la structure de l'économie, le climat (froids, chaud...) ou des conditions géographiques que par les efforts réels d'économie d'énergie.

Par exemple, les pays dont l'économie est fondée sur l'exploitation de matières premières (par exemple l'industrie lourde) utilisent plus d'énergie que ceux qui importent les produits issus de ces industries. La comparaison entre pays de l'énergie utilisée par unité de PIB produit peut aussi être compliquée par des considérations géographiques. Les grands pays ont tendance à avoir des coûts de transport plus élevés du fait des distances plus grandes à parcourir. Le climat peut aussi avoir une influence ; dans les pays froids les consommations d'énergie par habitant pour se chauffer sont plus élevées.

L'interprétation de cet indicateur en terme d'impact environnemental est aussi délicat. En effet, selon les options énergétiques choisies, à intensité énergétique identique, les impacts sur l'environnement sont très différents.

Ainsi, compte tenu des nombreux facteurs qui peuvent influencer l'indicateur de la consommation d'énergie par rapport au PIB, il faut accompagner cet indicateur global par des indicateurs d'intensité énergétique désagrégés par secteur.

A l'intérieur de chaque secteur, les mêmes remarques précédentes peuvent être faites. Pour lever les inconvénients mentionnés, un calcul des intensités énergétiques par produit serait nécessaire mais on se heurte alors très vite à des difficultés insurmontables pour trouver les données nécessaires aux calculs.

Le choix de l'année de base utilisée pour la conversion en PPA peut influencer sur les résultats et les comparaisons internationales.

Annexe méthodologique :

Les statistiques de consommation d'énergie par secteur et statistiques de production (valeur ajoutée) :

Statistiques de l'énergie par secteur		Statistiques de production
Secteurs	Dont	Correspondance CITI
Industrie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fer et acier ▪ Industrie chimique ▪ Métaux non ferreux ▪ Minerais non métalliques ▪ Équipement de transport ▪ Machines ▪ Extraction et extraction en carrière ▪ Nourriture, boissons et tabac ▪ Pulpe, papier et copie ▪ Produits en bois et bois ▪ Textiles et cuir ▪ Construction ▪ Non classifié par ailleurs 	Division C, D, E, F pour l'industrie dans sa totalité
Transport	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Route, ▪ Rail ▪ Pipelines ▪ Navigation nationale 	
Autres secteurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agriculture ▪ Commerce et services publics ▪ Résidentiel ▪ Autres 	Division A Divisions autres que A à F

Source : OECD, IEA, Eurostat (2004) - Energy Statistics Manual

DOMAINE DE LA STRATÉGIE	TYPE	CMDD
ASSURER UNE GESTION DURABLE DE L'ÉNERGIE, ATTÉNUER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET S'Y ADAPTER	INDICATEUR PRIORITAIRE	ECONOMIE ENERGIE 71
Part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique	SMDD 7 ENE_P02	

Objectif stratégique à suivre :

Valoriser le potentiel d'énergie renouvelable

Justification du choix :

Comme l'a noté le sommet de Johannesburg sur le développement durable en 2002, les énergies renouvelables (avec l'utilisation rationnelle de l'énergie) sont considérées comme les voies les plus prometteuses pour faciliter l'accès à l'énergie au plus grand nombre, et contribuer au développement des pays les moins avancés, tout en faisant face aux grands défis environnementaux de la planète. Les énergies renouvelables sont les seules qui garantissent la pérennité intégrale des stocks de ressources à partir des quelles elles sont produites. De plus, elles (en particulier les nouvelles : éolien et solaire) sont une alternative pour diversifier et sécuriser les sources d'approvisionnement en énergie.

Le potentiel des énergies renouvelables en Méditerranée est important et largement sous-exploité, que ce soit pour la production d'électricité ou pour les usages domestiques. En effet, la part des énergies renouvelables (hydraulique, solaire, géothermie, éolien) dans les bilans énergétiques est de seulement 3% en 2000 en Méditerranée (2% pour l'hydraulique et 1% pour le solaire, la géothermie et l'éolien).

Définition :

Cet indicateur mesure la part de la consommation énergétique totale d'un pays qui est assurée par les ressources énergétiques renouvelables (hydraulique, solaire, géothermique et éolien.)

Unité :

Pourcentage

Objectif et/ou valeur cible :

Atteindre pour les énergies renouvelables (hors combustibles renouvelables) 7% de la demande totale en énergie d'ici 2015

Indications méthodologiques :

L'énergie renouvelable inclut des énergies renouvelables combustibles et non combustibles :

- Les énergies renouvelables non combustibles incluent la géothermie, le solaire, le vent, l'hydraulique, l'énergie des vagues et des marées.
- Les combustibles renouvelables comprennent la biomasse (bois de chauffe, déchets végétaux, éthanol) et les produits animaux (Matières et déchets animaux, lessive de sulfate ou liqueur noire), les déchets municipaux et les déchets industriels.

(Source : Energy Indicators for Sustainable Development : Guidelines and Methodologies – IEA, UNDESA, IEA, Eurostat 2005)

Note : l'indicateur décrit dans cette fiche intègre seulement le premier point de cette définition.

La consommation concerne la consommation « apparente » : production primaire + importations – exportations – réserves - (+/-) variations des stocks.

Couverture géographique :

NIVEAU NATIONAL	BASSIN VERSANTS	RÉGIONS CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES (NUTS 3)	ZONE LITTORALE	SITES MÉDITERRANÉENS	ZONES MARINES
OUI					

Références :

- Source : Energy Indicators for Sustainable Development : Guidelines and Methodologies – IEA, UNDESA, IEA, Eurostat 2005
- OECD FACTBOOK 2005 – ISBN 92-64-01869-7 – © OECD 2005 (<http://oberon.sourceoecd.org/factbookpdfs/07-02-03.pdf>)

Sources de données internationales:

- Nations Unies, Annuaire des statistiques de l'énergie.
- IEA (2004), Renewable Information, IEA, Paris
- World Resources Institute

Précautions d'emploi :

Cet indicateur inclut uniquement les énergies renouvelables suivantes : hydraulique, solaire, géothermie, éolien. Les combustibles renouvelables (biomasse solide et produits animaux, gaz et liquides issus de la biomasse, déchets municipaux et industriels) ne sont pas inclus. Il faut cependant garder en tête que ces combustibles peuvent représenter une part importante des sources d'approvisionnement énergétiques en Méditerranée. Ainsi, en 2000 les énergies renouvelables hors combustibles renouvelables compteraient pour 3% des approvisionnements énergétiques alors qu'en incluant les combustibles renouvelables ce chiffre passe à 6,6%.

Annexe méthodologique :

Pour la conversion des unités selon les sources d'énergie on recommande les taux de conversion suivants (Nations Unies, Annuaire des statistiques de l'énergie) :

tec = tonne équivalent charbon; 1 tec = 0,7 tep (tonne équivalent pétrole)

- Energie hydraulique et éolienne : rendement estimé 100%, 0,123 tec/1000 kW.
- Energie géothermique : rendement estimé 10%, 1,228 tec/1000 kW.

<p style="text-align: center;">DOMAINE DE LA STRATÉGIE</p> <p>ASSURER UNE GESTION DURABLE DE L'ÉNERGIE, ATTÉNUER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET S'Y ADAPTER</p>	<p style="text-align: center;">TYPE</p> <p>INDICATEUR PRIORITAIRE</p>	<p style="text-align: center;">CMDD</p> <p>ENVIRONNEMENT</p> <p style="text-align: center;">AIR</p> <p style="text-align: center;">110</p>
<p>Emissions de gaz à effet de serre</p>	<p style="text-align: center;">SMDD 8</p> <p style="text-align: center;">ENE_P03</p>	

Objectif stratégique à suivre :

Contrôler, stabiliser ou réduire, selon les cas, les émissions de gaz à effet de serre

Justification du choix :

Pendant le 20ème siècle, la température de surface moyenne de la terre s'est élevée d'environ 0,6 °C, et s'est développée l'évidence que le réchauffement est attribuable aux concentrations croissantes de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

L'effet qui résulte est prévu qu'il mènera à plus extrêmes événements climatiques que dans le passé, avec quelques régions qui vont connaître une augmentation des orages et des pluies et d'autres sécheresses. Combien rapidement et lorsque ces changements se produiront est encore incertain, mais les conséquences pourraient être sérieuses, particulièrement dans les pays en voie de développement, qui peuvent moins préparer à gérer et à survivre les effets des extrêmes conditions climatiques telles que des inondations, des éboulements, sécheresse...

(Source : Energy Indicators for Sustainable Development : Guidelines and Methodologies – IEA, UNDESA, IEA, Eurostat 2005.)

La convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, adoptée en juin 1992 à Rio de Janeiro, a pour objectif de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique.

Afin de parvenir à cet objectif, le protocole de Kyoto signé en décembre 1997 a fixé pour les pays développés des engagements chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂, N₂O, CH₄, HFC, PFC, SF₆) : 38 pays industrialisés doivent ainsi réduire globalement leurs émissions de gaz à effet de serre en équivalant CO₂ de 5,2% sur la période 2008-2012, par rapport aux niveaux de 1990 (pour l'Union européenne, l'objectif de réduction est établi à -8%).

Définition :

Cet indicateur correspond aux émissions nationales annuelles anthropiques agrégées des principaux gaz à effet de serre (GES) : le dioxyde de carbone (CO₂), le protoxyde d'azote (N₂O), le méthane (CH₄), les hydrofluorocarbones halocarbures (HFC), les hydrocarbures perfluorés (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF₆).

Unité :

Gigagrammes (Gg) d'équivalents CO₂ par période de 12 mois

Objectif et/ou valeur cible :

Atteindre les objectifs signés par le Protocole de Kyoto sur la réduction des gaz à effet de serre. Chaque pays devrait ainsi réduire l'émission de gaz à effet de serre, d'un pourcentage établi par le Protocole, sur la période 2008-2012.

Indications méthodologiques :

Les estimations des émissions de GES sont réalisées selon la méthodologie du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

Les émissions de N₂O, CH₄, HFC, PFC, SF₆ sont exprimées en équivalent-CO₂ en utilisant comme coefficients de pondération leur Potentiel de Réchauffement Global (PRG) à l'horizon de 20 ans.

Couverture géographique :

NIVEAU NATIONAL	BASSIN VERSANTS	RÉGIONS CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES (NUTS 3)	ZONE LITTORALE	SITES MÉDITERRANÉENS	ZONES MARINES
OUI					

Références :

- <http://ghg.unfccc.int/index.html>
- Energy Indicators for Sustainable Development : Guidelines and Methodologies – IEA, UNDESA, IEA, Eurostat 2005
- UNEP-Division of Technology, Industry, and Economics
http://www.uneptie.org/energy/tools/ghgin/docs/GHG_Indicator.pdf

Sources de données internationales:

- <http://ghg.unfccc.int/index.html>

Précautions d'emploi :

Annexe méthodologique :

Potentiel de Réchauffement Global

	Formule chimique	Durée de vie (années)	Potentiel de Réchauffement Global (Horizon temporel)		
			20 années	100 années	500 années
CO2	CO2	variable §	1	1	1
Méthane *	CH4	12±3	56	21	6,5
Protoxyde d'azote	N2O	120	280	310	170
HFC-23	CHF3	264	9100	11700	9800
HFC-32	CH2F2	5,6	2100	650	200
HFC-41	CH3F	3,7	490	150	45
HFC-43-10mee	C5H2F10	17,1	3000	1300	400
HFC-125	C2HF5	32,6	4600	2800	920
HFC-134	C2H2F4	10,6	2900	1000	310
HFC-134a	CH2FCF3	14,6	3400	1300	420
HFC-152a	C2H4F2	1,5	460	140	42
HFC-143	C2H3F3	3,8	1000	300	94
HFC-143a	C2H3F3	48,3	5000	3800	1400
HFC-227ea	C3HF7	36,5	4300	2900	950
HFC-236fa	C3H2F6	209	5100	6300	4700
HFC-245ca	C3H3F5	6,6	1800	560	170
hexafluorure de soufre	SF6	3200	16300	23900	34900
Perfluoromethane	CF4	50000	4400	6500	10000
Perfluoroethane	C2F6	10000	6200	9200	14000
Perfluoropropane	C3F8	2600	4800	7000	10100
Perfluorobutane	C4F10	2600	4800	7000	10100
Perfluorocyclobutane	c-C4F8	3200	6000	8700	12700
Perfluoropentane	C5F12	4100	5100	7500	11000
Perfluorohexane	C6F14	3200	5000	7400	10700

DOMAINE DE LA STRATÉGIE	TYPE	CMDD
ASSURER UNE GESTION DURABLE DE L'ÉNERGIE, ATTÉNUER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET S'Y ADAPTER	INDICATEUR PRIORITAIRE	ECHANGE ET COOPERATION COOPERATION
Montant financé dans le cadre des Mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto par les pays de l'annexe 1 au profit des autres pays méditerranéens	SMDD 9 ENE_P04	

Objectif stratégique à suivre :

Utiliser les mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto pour favoriser le développement durable des pays méditerranéens en développement

Justification du choix :

La SMDD propose de renforcer la coopération régionale et soutenir la mise en œuvre de la Convention cadre sur le changement climatique et de son Protocole de Kyoto :

- Inviter les pays méditerranéens à coopérer dans la mise en œuvre de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique et des mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, à se préparer à la phase post 2012 et à orienter vers la région les investissements visant la réduction des émissions des gaz à effet de serre.
- Développer des synergies avec le Programme méditerranéen pour les énergies renouvelables (MEDREP), la plate-forme de Rome sur l'Energie Méditerranéenne (REMEP) et la politique énergétique euro-méditerranéenne

Définition :

Montant financé dans le cadre des Mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto

- par les pays de l'annexe 1
- dans les pays en développement (Rives Sud et Est) et les pays en transition (Est Adriatique).

Unité :

US \$

Objectif et/ou valeur cible :

Indications méthodologiques :

Les engagements souscrits par les pays développés sont ambitieux. Pour faciliter leur réalisation, le protocole de Kyoto prévoit, pour ces pays, la possibilité de recourir à des mécanismes dits " de flexibilité " en complément des politiques et mesures qu'ils devront mettre en œuvre au plan national.

Ces mécanismes sont au nombre de trois :

- Les échanges de "**permis d'émission** ", cette disposition permet de vendre ou d'acheter des droits à émettre entre pays industrialisés ;
- La "**mise en œuvre conjointe** " (MOC) qui permet, entre pays développés de procéder à des investissements visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre en dehors de leur territoire national et de bénéficier des crédits d'émission générés par les réductions ainsi obtenues ;
- Le "**mécanisme de développement propre** " (MDP), proche du dispositif précédent, à la différence que les investissements sont effectués par un pays développé, dans un pays en développement.

Au niveau international, la Conférence des parties au Protocole de Marrakech de décembre 2001 a permis de fixer les critères d'éligibilité des projets au titre des mécanismes de mise en œuvre conjointe ou de développement propre :

- Le projet doit être «additionnel», c'est à dire générer une baisse effective des émissions pour l'activité concernée par rapport à ce qui se serait produit en l'absence du projet en question ;
- Le pays hôte, qui doit au préalable ratifier le Protocole de Kyoto, doit ensuite approuver formellement le projet si celui-ci s'inscrit dans sa stratégie de développement durable.

La mise en œuvre effective de ces mécanismes soulève encore des difficultés techniques pour évaluer et mesurer les réductions effectives d'émissions de gaz à effet de serre d'un projet, et donc quantifier " l'additionnalité ". Mais ces difficultés sont progressivement résolues et les investisseurs disposent aujourd'hui d'un cadre juridique bien défini.

Couverture géographique :

NIVEAU NATIONAL	BASSIN VERSANTS	RÉGIONS CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES (NUTS 3)	ZONE LITTORALE	SITES MÉDITERRANÉENS	ZONES MARINES
OUI					

Références :

- <http://cdm.unfccc.int/>

Sources de données internationales:

Précautions d'emploi :

Les montants financés dans le cadre des Mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto ne sont pas forcément utilisés pour des objectifs environnementaux mais pour des mises à niveaux.

Annexe méthodologique :

DOMAINE DE LA STRATÉGIE ASSURER UNE MOBILITÉ DURABLE PAR UNE GESTION APPROPRIÉE DES TRANSPORTS	TYPE INDICATEUR PRIORITAIRE	CMDD ECONOMIE TRANSPORTS
Intensité du transport motorisé en rapport au PIB	SMDD 10 TRA_P01	

Objectif stratégique à suivre :

Améliorer l'intégration des politiques de transport dans la planification économique de manière à obtenir un progrès continu en termes de découplage entre croissance des transports motorisés et croissance du PIB.

Justification du choix :

La demande en transport de passagers et de fret augmente plus vite que la croissance économique et démographique. Les transports constituent un tiers du total de la consommation d'énergie dans les pays du Nord et, de ce fait, contribuent considérablement aux émissions des gaz à effet de serre et à la pollution. Les coûts de la congestion due au trafic motorisé sont en constante augmentation. Les tendances du transport dans les pays du sud soulèvent les mêmes inquiétudes. Elles sont souvent aggravées par des investissements publics, des subventions et des fiscalités favorisant la mobilité automobile individuelle et la route plutôt que le transport collectif.

Définition :

Cet indicateur mesure la croissance du transport motorisé (air, rail et route) par rapport à la croissance économique. Il se subdivise en 2 sous-indicateurs :

1. Frêt : le transport des marchandises en rapport au PIB
2. Voyageurs : le transport des voyageurs en rapport au PIB

Les transports par voie navigable et maritime, par pipeline ne sont pas pris en compte.

Unité :

1. tonne-kilomètres / US dollars
2. voyageur-kilomètres / US dollars

Objectif et/ou valeur cible :

Décroissance de l'indicateur

Indications méthodologiques :

Prestations de transport de marchandise : somme des kilomètres parcourus par les marchandises en une année, en tonnes-kilomètres (t-km): 1 tonne-kilomètre correspond au transport d'une tonne sur un kilomètre.

Le PIB est un agrégat de la Comptabilité nationale correspondant à la somme des valeurs ajoutées produite par les producteurs résidents (plus les taxes moins les subventions). Pour cet indicateur, le PIB est exprimé à prix constants. Les données en monnaie nationale peuvent être converties en US dollars PPA constants.

Les parités de pouvoir d'achat (PPA) sont des taux permettant de convertir les prix dans une monnaie commune tout en éliminant les différences de pouvoir d'achat entre monnaies. En d'autres termes, leur utilisation permet d'éliminer l'effet, lors de la conversion, des différences de niveau des prix entre pays.

Couverture géographique

NIVEAU NATIONAL	BASSIN VERSANTS	RÉGIONS CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES (NUTS 3)	ZONE LITTORALE	SITES MÉDITERRANÉENS	ZONES MARINES
OUI					-

Références

- Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI)
- Fédération Routière Internationale (IRF)

Sources de données internationales:

- Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI)
- Fédération Routière Internationale (IRF)

Précautions d'emploi :

Annexe méthodologique :

DOMAINE DE LA STRATÉGIE ASSURER UNE MOBILITÉ DURABLE PAR UNE GESTION APPROPRIÉE DES TRANSPORTS	TYPE INDICATEUR PRIORITAIRE	CMDD . ECONOMIE TRANSPORTS
Proportion du transport routier en termes de trafic terrestre de marchandises	SMDD 11 TRA_P02	

Objectif stratégique à suivre :

Stabiliser, et si possible réduire, la proportion relative du transport routier dans le volume global des trafics grâce à un transfert vers la mer et le rail.

Promouvoir des réseaux de transports plus intégrés afin d'assurer une meilleure complémentarité du routier, du ferroviaire et du maritime, et un transfert significatif du routier vers le maritime et le ferroviaire.

Justification du choix :

La position dominante du transport routier de marchandises est aujourd'hui préoccupante non seulement du fait de l'augmentation du trafic qu'elle engendre (et des problèmes de congestion, dont les conséquences socio-économiques sont importantes) mais aussi par ses impacts sur l'environnement et la santé publique.

En méditerranée, les transports terrestres des marchandises sont dominés par la route, qui représente 82% du trafic. Des efforts devraient par conséquent être consentis pour réduire les activités de transport de marchandises, améliorer leur efficacité (taux de chargement) et favoriser le transfert du transport routier vers le rail, la navigation intérieure et maritime et vers des modes de transport combinés (transport multimodal.)

Définition :

Cet indicateur mesure la part du transport routier de marchandises par rapport au transport terrestre de marchandises (transport routier + transport ferroviaire + transport par voies d'eau + les oléoducs.)

Unité :

Pourcentage

Objectif et/ou valeur cible :

Un objectif souhaitable pourrait être de réduire d'ici 2015 la part du fret routier à 75% du trafic terrestre de marchandises.

Indications méthodologiques :

Le trafic des marchandises (fret) est mesuré en tonnes multiplié par les Kilomètres parcourus par les véhicules

Couverture géographique :

NIVEAU NATIONAL	BASSIN VERSANTS	RÉGIONS CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES (NUTS 3)	ZONE LITTORALE	SITES MÉDITERRANÉENS	ZONES MARINES
OUI					-

Références :

Sources de données internationales:

Précautions d'emploi :

Annexe méthodologique :

DOMAINE DE LA STRATÉGIE ASSURER UNE MOBILITÉ DURABLE PAR UNE GESTION APPROPRIÉE DES TRANSPORTS	TYPE INDICATEUR PRIORITAIRE	CMDD ECONOMIE TRANSPORTS (75)
Proportion du transport terrestre collectif (urbain et interurbain)	SMDD 12 TRA_P03	

Objectif stratégique à suivre :

Limiter la congestion et les nuisances des transports urbains en développant et privilégiant l'offre de transports collectifs moins polluants.

Réduire la congestion résultant des trafics urbains et la pollution en promouvant, à l'échelle locale des transports collectifs peu polluants.

Justification du choix :

Dans la plupart des pays industrialisés, le transport en commun fait l'objet d'une attention particulière de la part des autorités gouvernementales qui le considèrent essentiel à l'amélioration de la qualité de vie dans les agglomérations urbaines et à l'essor économique de ces dernières. Ils ont donc développé des programmes d'aide financière afin de le soutenir et de le développer

Définition :

La part du transport collectif est le ratio des déplacements de passagers par tous les modes de transport collectif sur ceux effectués avec tous les modes de transport.

Unité :

Pourcentage

Objectif et/ou valeur cible :

Augmenter la part des transports collectifs (peu polluants)

Indications méthodologiques :

Les déplacements sont mesurés en passager x km

Les modes de transports collectifs pris en compte sont le transport routier par bus, le transport ferroviaire. Éventuellement, les transports par voie maritime ou fluviale peuvent être inclus.

L'ensemble des modes de transports comprend les modes de transports collectifs cités précédemment auxquels sont ajoutés les transports routiers individuels (voiture particulière, deux-roues, etc.)

Le transport en commun, ou transport collectif, est un mode de déplacement de personnes, utilisant des véhicules étudiés pour transporter un grand nombre de personnes en même temps.

Ils sont accessibles au plus grand nombre, généralement en contrepartie du paiement soit d'un billet pour un trajet simple, ou d'un abonnement (semaine, mois, année).

Ils sont souvent exploités dans le cadre d'un service public, soit par une entreprise publique ou un Établissement Public à caractère Industriel ou Commercial, soit par une entreprise privée, sous la responsabilité d'une collectivité, l'autorité organisatrice des transports. Celle-ci définit la consistance du service, les tarifs, assure tout ou partie du financement sur fonds publics et gère par la suite les recettes et les dépenses.

Couverture géographique :

NIVEAU NATIONAL	BASSIN VERSANTS	RÉGIONS CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES (NUTS 3)	ZONE LITTORALE	SITES MÉDITERRANÉENS	ZONES MARINES
OUI		OUI		OUI	

Références :

Sources de données internationales:

Précautions d'emploi :

Annexe méthodologique :

Les modes de transports en commun peuvent être classés en :

1 - D'un point de vue technique :

- en modes guidés :

- train
- métro ;
- monorail, aérotrain ;
- tramway, tramway sur pneus ;
- tram-train et train-tram ;
- funiculaire, chemin de fer à crémaillère, téléphérique.

- En modes non guidés :

- l'autobus (services urbains), l'autocar (services interurbains) ;
- le trolleybus ;
- le taxi (transport public, mais pas collectif) ;
- le bateau-mouche, le paquebot, le ferry ;
- l'avion.

- En mode non guidé, mais sur site propre : il s'agit de l'autobus classique sur voie réservée, ou du métro de surface.

2 – D'un point de vue fonctionnel :

- transports urbains ;
- transport interurbains ;
- transports touristiques.

3 - D'un point de vue réglementaire :

- transports relevant d'un service public :

- métros, tramways ;
- autobus, certaines lignes d'autocars locales et régionales ;
- tains régionaux

- Transports relevant du domaine concurrentiel et commercial :

- trains de grandes lignes, trains à grande vitesse;
- lignes d'autocars interurbaines ;
- lignes aériennes ;
- paquebots de croisière.

DOMAINE DE LA STRATÉGIE PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE	TYPE INDICATEUR PRIORITAIRE	CMDD ECONOMIE TOURISME
Proportion des lits "non-balnéaires" par rapport au nombre total de lits	SMDD 13 TOU_P01	

Objectif stratégique à suivre :

Réduire les impacts territoriaux et environnementaux négatifs du tourisme, en particulier dans les destinations côtières existantes.

Diversifier le tourisme par le développement d'offres valorisant la diversité méditerranéenne (écotourisme, tourisme culturel, urbain et rural).

Justification du choix :

Quelque 637 millions de touristes (internationaux et nationaux) sont attendus dans la région en 2025, soit une augmentation de 270 millions par rapport à 2000, dont la moitié environ dans les régions côtières.

Définition :

Cet indicateur mesure la proportion des lits « non-balnéaires » par rapport au nombre total de lits dans tous les types d'hébergement touristique du secteur marchand (avec services) dans les régions côtières.

Unité :

Pourcentage :

Objectif et/ou valeur cible :

Accroître l'offre « non-balnéaire » en fonction des situations nationales (détourner 1/3 des flux).

Indications méthodologiques :

Le tourisme balnéaire est défini ici par le tourisme dans les communes (ou districts).

On entend par hébergement touristique: "toute installation qui, régulièrement ou occasionnellement, pourvoit à l'hébergement de touristes". Il importe d'établir une distinction entre les établissements commerciaux qui fournissent l'essentiel de l'hébergement et la fourniture d'un service d'hébergement occasionnel. L'hébergement touristique est ainsi divisé en deux grands groupes:

1. Etablissements d'hébergement collectif: on entend par "hébergement touristique collectif" tout établissement d'hébergement qui met à la disposition du voyageur une chambre ou une autre unité; toutefois, le nombre de places qu'il fournit doit être supérieur à un minimum déterminé pour des groupes de personnes plus nombreux qu'une simple famille; par ailleurs, il dispose, même s'il s'agit d'un établissement à but non lucratif, d'une administration de type commercial commune à toutes les places de l'établissement.
2. Hébergements touristiques privés: Ils fournissent un nombre limité de chambres louées ou offertes gratuitement. Ces formes d'hébergement n'entrent pas dans la définition des hébergements touristiques collectifs et ils ne sont pas pris en compte pour le calcul de l'indicateur.

Couverture géographique :

NIVEAU NATIONAL	BASSIN VERSANTS	RÉGIONS CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES (NUTS 3)	ZONE LITTORALE	SITES MÉDITERRANÉENS	ZONES MARINES
OUI		OUI			

Références :

- OMT (Organisation Mondiale du Tourisme)
- IFEN (Institut Français de l'Environnement)
- AFIT (Agence Française de l'Ingénierie Touristique)

Sources de données internationales:

Pas de sources internationales : les sources nationales possibles sont les Instituts et/ou Observatoires Nationaux du Tourisme et les Ministères du Tourisme.

Précautions d'emploi :

La répartition de l'offre n'est pas forcément à l'image à la fréquentation touristique. Elle doit être complétée par les nuitées et les taux de fréquentation (avec une définition homogène)

Annexe méthodologique :

DOMAINE DE LA STRATÉGIE PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE	TYPE INDICATEUR PRIORITAIRE	CMDD ECONOMIÉ TOURISME (81)
Recettes du tourisme international	SMDD 14 TOU_P02	

Objectif stratégique à suivre :

Accroître la valeur ajoutée créée par le tourisme revenant aux communautés locales et aux divers acteurs (des pays en développement)

Justification du choix:

La Méditerranée est la première région touristique du monde. Ce secteur, principalement centré sur un modèle balnéaire et saisonnier, représente pour tous les pays un enjeu majeur en termes d'emplois et de revenus. La part mondiale de la Méditerranée dans les recettes du tourisme international est cependant en relative décroissance depuis 1970 et surtout inférieure à sa part dans les arrivées. Bien que les retombées économiques du tourisme soient significatives dans beaucoup de pays, elles sont inégalement réparties, et les impacts négatifs sur l'environnement, transports, bruit, déchets, consommation d'espace, dégradation des paysages, des côtes et des écosystèmes, ne sont pas pris en compte dans les statistiques nationales sur le secteur.

Définition :

Cet indicateur mesure les recettes du tourisme international (dépenses effectuées dans le pays d'accueil par les visiteurs internationaux) ;

Unité :

US\$ constant

Objectif et/ou valeur cible :

Accroître la valeur ajoutée du tourisme

Indications méthodologiques :

Les recettes du tourisme international correspondent à la ligne « Crédit » de la Balance des Paiements pour les poste « Voyage » et le poste « Transport ».

On considère ici seulement le poste « Voyage » qui comprend généralement les dépenses de logement, de restauration, de transport et d'acquisition de biens et services réalisés par les visiteurs non-résidents dans les limites du territoire économique du pays de référence et/ou relatifs aux biens et services fournis par les résidents

Ce concept inclut les recettes produites par les nuitées et les excursions d'une journée, qui peuvent être substantielles, comme cela est le cas dans des pays où beaucoup d'achats de biens et services sont réalisés des visiteurs des pays voisins.

Couverture géographique :

NIVEAU NATIONAL	BASSIN VERSANTS	RÉGIONS CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES (NUTS 3)	ZONE LITTORALE	SITES MÉDITERRANÉENS	ZONES MARINES
OUI		OUI -	-	-	-

Références :

- OMT « Comptes Satellites du Tourisme »
- Eurostat « Méthodologie communautaire sur les statistiques du tourisme »
- Dossier sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée – PNUE/PAM – Plan Bleu, 2005, TRS 159

Sources de données internationales:

- OMT (Organisation Mondiale du Tourisme)

Précautions d'emploi :

L'accroissement des recettes du tourisme international ne préjuge pas du niveau des retombées effectives pour les pays d'accueil et les populations locales.

Ces retombées doivent faire l'objet d'études de cas sur les impacts du tourisme sur la situation des populations locales comme la création d'emplois, l'accroissement des revenus, ...

Il est intéressant de comparer ces recettes au PIB, aux exportations de biens et aux exportations de services en pourcentage.

Annexe méthodologique :

Les recettes du tourisme international correspondent en fait aux dépenses (ou consommation) des touristes et visiteurs non-résidents tels que définis dans les Comptes Satellites du Tourisme (CST) en conformité avec la Commission Statistiques de l'Organisation des Nations Unies.

Extrait du site WEB de l'OMT :

http://www.world-tourism.org/francais/statistics/tsa_project/basic_references/index-fr.htm

La consommation des visiteurs est le concept de base qui permet de mesurer l'activité touristique et se réfère à la consommation totale ou pour le compte des visiteurs et elle pourrait donc aussi être appelée " demande des visiteurs ".

Parmi les concepts de consommation des visiteurs, il est à souligner que la consommation finale des visiteurs en espèces (sa composante principale) correspond à l'expression "dépenses des visiteurs " utilisée habituellement dans l'analyse du tourisme.

La consommation des visiteurs va au-delà des achats effectués par les visiteurs durant leurs voyages. Elle comprend également toutes les dépenses de biens et de services effectuées au nom des visiteurs par d'autres unités institutionnelles. Lorsque des espèces ou des actifs financiers sont transférés aux visiteurs pour leur permettre de payer leur voyage, les achats ainsi financés sont inclus dans la consommation des visiteurs. Sont également incluses toutes les formes de transferts en nature et autres opérations dont bénéficient les visiteurs, lorsque ce ne sont pas des espèces ou des actifs financiers qui sont transférés aux visiteurs mais les biens et services eux-mêmes. La consommation de services non marchands individuels en fait donc partie. En gros sont comprises toutes les opérations qui présentent un lien direct entre le visiteur et le producteur ou prestataire du bien ou du service.

**Consommation du tourisme récepteur, par produits et par catégories de visiteurs
(dépenses de consommation finale des visiteurs en espèces, Évaluation nette)**

Produits	Visiteurs de la journée (1.1)	Touristes (1.2)	Total visiteurs (1.3) = (1.1) + (1.2)
A. Produits spécifiques			
A.1 Produits caractéristiques (a)			
1 – Services d'hébergement	X		
1.1 – Hôtels et autres services de logement (3)	X		
1.2 – Serv.tour.hébergement pr cpte propre ou gratuit	x	x	x
2 – Services de restauration (3)			
3 – Services de transport de voyageurs (3)			
3.1 Services de transport ferroviaire (3)			
3.2 Services de transport routier (3)			
3.3 Services de transport par voie d'eau (3)			
3.4 Services de transport par voie aérienne (3)			
3.5 Services annexes de transport			
3.6 Location de matériel de transport			
3.7 Services d'entretien et de réparation de navires et d'avions			
4 – Serv. d'agences de voyages, de voyagistes et de guides			
4.1 Agences de voyages (1)			
4.2 Voyagistes (2)			
4.3 Services d'information touristique et guides de tourisme			
5 – Services culturels (3)			
5.1 Arts dramatiques			
5.2 Services de musées et autres			
6 – Services de loisirs et de divertissements (3)			
6.1 Sports et services sportifs récréatifs			
6.2 Autres services de loisirs et de divertissements			
7 – Services touristiques divers			
7.1 Services financiers et services d'assurance			
7.2 Autres services de location de biens			
7.3 Autres services touristiques			
A.2 Produits connexes			
marges de distribution			
biens (4)			
Services			
B. Produits non spécifiques			
marges de distribution			
biens (4)			
services			
TOTAL			
nombre de voyages			
nombre de nuitées			

<p>X sans objet</p> <p>(1) Correspond aux marges des agences de voyages</p> <p>(2) Correspond aux marges des voyagistes</p> <p>(3) La valeur est nette des montants payés aux agences de voyage et aux voyagistes</p> <p>(4) La valeur est nette des marges de distribution</p>	<p>(a) Bien que dénommés « produits », pour l'instant aucun bien n'est inclus. Deux motifs principaux sont à l'origine de cette décision :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'importance des différences actuelles (tant de niveau que de structure) entre les types de biens acquis par les visiteurs, selon le pays et les lieux visités ; • Les limites des sources disponibles pour l'obtention de données statistiques. <p>Les biens ne sont toutefois pas totalement bannis de cette analyse, puisque le commerce de détail (spécialisé et non spécialisé) associé à la vente des biens aux visiteurs est inclus dans la liste. Cela tient au fait que l'activité productive associée est une activité qui se trouve en contact avec le visiteur et que par conséquent, dans certaines circonstances, elle peut être considérée comme une activité touristique.</p>
---	---

DOMAINE DE LA STRATÉGIE	TYPE	CMDD
PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DURABLE	INDICATEUR PRIORITAIRE	ECONOMIE AGRICULTURE
Ratio de la population agricole sur la population rurale	SMDD 15 AGR_P01	

Objectif stratégique à suivre :

Diversifier l'économie rurale par le développement d'activités non agricoles.

Justification du choix :

Le scénario de base s'oriente vers une poursuite de la diminution forte des populations actives agricoles qui pourraient passer de 3,60 millions en 2000 à 2,25 millions d'ici 2010 et à 1,43 millions en 2025 dans les pays UE-Med 4. Le taux d'actifs agricoles deviendrait ainsi inférieur à 1,5% en France et à 2% en Italie à l'horizon 2025. Agrandissement des exploitations et abandon des espaces par l'agriculture auront de nombreuses conséquences négatives en termes de durabilité. L'agriculture dont la concentration géographique s'accroîtra pourra de moins en moins maintenir la qualité des espaces et paysages méditerranéens. La réduction du nombre d'actifs réduira les solidarités professionnelles collectives et la capacité du monde agricole à résister à l'étalement urbain, en particulier dans les plaines littorales. Les éleveurs en montagne, encore moins nombreux, seront obligés de faire appel à des techniques traumatisantes et à risques comme les écobuages (feux pastoraux) de grande dimension. En contre-partie, la société devra de plus en plus prendre en charge, sur fonds publics, la gestion des espaces (entretien des cours d'eau, des sentiers et des haies, gestion des forêts, lutte contre les incendies, régulation de la grande faune).

Définition :

Cet indicateur mesure la part de la population agricole dans la population rurale

Unité :

Pourcentage (%)

Objectif et/ou valeur cible :

Diversification de l'économie rurale par la création d'emplois non agricoles (donc décroissance de l'indicateur)

Indications méthodologiques :

La **population agricole** est définie comme toutes les personnes dépendant de l'agriculture, de la chasse, de la pêche et de la sylviculture. Cette estimation comprend toutes les personnes activement occupées dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche ainsi que les personnes à leur charge.

La population résidant en zones rurales: Le plus souvent, les zones urbaines, et donc les populations qui y habitent, sont définies, les autres étant considérées comme rurales. Concrètement, les critères de distinction entre zones urbaines et rurales varient d'un pays à l'autre. Il est néanmoins possible de les classer en trois grands groupes: classification des localités d'une certaine taille comme urbaines; classification des centres administratifs de divisions civiles de moindre importance comme urbains et classification des divisions civiles de moindre importance en fonction d'un critère donné, lequel peut comprendre le type d'administration locale, le nombre d'habitants ou la part de la population active dans l'agriculture.

Couverture géographique :

NIVEAU NATIONAL	BASSIN VERSANTS	RÉGIONS CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES (NUTS 3)	ZONE LITTORALE	SITES MÉDITERRANÉENS	ZONES MARINES
OUI		OUI			

Références :

- FAO

Sources de données internationales:

- FAO : <http://faostat.fao.org/>

Précautions d'emploi :

Une partie de la population agricole peut être urbaine

Annexe méthodologique :

Les critères retenus par chacun des pays méditerranéens pour séparer le « rural » de l'« urbain » (populations non comprises dans les agglomérations classées « villes » ou « communes », nombre d'habitants des communes, taille de la population agglomérée, densité de population, taux d'équipements, part de la population agricole dans les actifs) et les seuils considérés (de 400 habitants en Albanie à 10 000 en Italie) diffèrent fortement, ce qui ne facilite pas les comparaisons internationales.

Cet indicateurs pourra être complété par des indicateurs socio-économiques (emplois, entreprises...) sur les zones rurales.

DOMAINE DE LA STRATÉGIE PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DURABLE	TYPE INDICATEUR PRIORITAIRE	CMDD ENVIRONNEMENT LAND
Pertes de terres arables	SMDD 16 AGR_P02	

Objectif stratégique à suivre :

Combattre la désertification et la perte de terres productives d'ici 2015, réduire d'au moins un tiers les taux actuels de perte de terres agricoles de qualité par l'érosion, la salinisation, la désertification, le développement urbain et d'autres formes d'abandon des terres.

Justification du choix :

Les estimations de l'ampleur de la désertification et de son degré d'irréversibilité sont souvent contradictoires et très discutées. Cependant, la gravité du phénomène est aujourd'hui largement reconnue dans la région Méditerranée.

Selon des évaluations menées au début des années 1990, 80% des zones arides ou sèches sont affectées par la désertification au Sud et à l'Est de la Méditerranée. Dans ces zones, les terrains de parcours (84%) et les cultures pluviales (74%) sont les plus touchés, mais les terres irriguées (20%) le sont également, notamment du fait de la salinisation. La désertification affecte également 63% des terres arides ou sèches de l'Europe méditerranéenne, en Espagne, en Grèce et en Italie.

Ainsi, sur la base de 245 millions d'hectares de terres arides susceptibles d'être touchées par la désertification en Méditerranée, plus de 188 millions d'hectares (soit 77%) étaient déjà considérées comme plus ou moins dégradés en 1990.

Définition :

Cet indicateur mesure l'évolution de la superficie des terres arables selon les types de pression ou d'utilisation du sol : désertification, érosion, salinisation, artificialisation, déforestation, abandon de l'agriculture, etc.

Unité :

Hectares

Objectif et/ou valeur cible :

Réduire d'au moins un tiers, d'ici 2015, les pertes de terres agricoles par érosion, salinisation, désertification, urbanisation ou autres formes d'abandon.

Indications méthodologiques :

Les « terres arables » sont les terres affectées aux cultures temporaires (les superficies récoltées deux fois n'étant comptées qu'une fois), les prairies temporaires à faucher ou à pâturer, les jardins maraîchers ou potagers (y compris les cultures en serres) et les terres en jachères temporaires (moins de cinq ans). Les terres abandonnées à la suite de cultures itinérantes ne sont pas prises en compte (définition FAO).

Le terme « désertification » doit être compris comme la « dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et sub-humides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines ». La désertification n'est donc pas une avancée du désert mais un processus de perte progressive de productivité du sol et d'amenuisement du couvert végétal imputable principalement aux activités humaines dans les zones sèches.

Couverture géographique :

NIVEAU NATIONAL	BASSIN VERSANTS	RÉGIONS CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES (NUTS 3)	ZONE LITTORALE	SITES MÉDITERRANÉENS	ZONES MARINES
OUI		OUI			

Références :

- FAO
- « Méditerranée, les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le développement », Plan Bleu 2005

Sources de données internationales:**Précautions d'emploi :****Annexe méthodologique :**

DOMAINE DE LA STRATÉGIE PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DURABLE	TYPE INDICATEUR PRIORITAIRE	CMDD TERRITOIRES REGIONS RURALES
Part du budget public alloué aux programmes de développement rural durable	SMDD 17 AGR_P03	

Objectif stratégique à suivre :

Promouvoir des programmes de développement agricole et rural durable, en particulier dans les zones rurales marginales.

Justification du choix :

Les programmes de développement agricole et rural durable font partie des stratégies alternatives, à l'échelle nationale et régionale, pour permettre de progrès dans la réduction de la pauvreté rurale, la revitalisation des arrière-pays, le développement des marchés intérieurs et internationaux et la sauvegarde des biens publics environnementaux.

Définition :

Existence de programmes de développement rural durable en faveur des zones rurales défavorisées mesurée par la part relative du budget des départements concernés par l'agriculture et environnement qui y est consacrée.

Unité :

Pourcentage

Objectif et/ou valeur cible :

Indications méthodologiques :

Programmes de développement rural durable en faveur des zones rurales défavorisées conciliant enjeux de développement humain et protection de l'environnement, y compris réserves de biosphère et parcs naturels (proportion relative du budget des départements concernés)

Couverture géographique :

NIVEAU NATIONAL	BASSIN VERSANTS	RÉGIONS CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES (NUTS 3)	ZONE LITTORALE	SITES MÉDITERRANÉENS	ZONES MARINES
OUI	OUI	OUI			

Références :

- http://www.fao.org/sd/index_fr.htm

Sources de données internationales:

Précautions d'emploi :

Annexe méthodologique :

DOMAINE DE LA STRATÉGIE PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DURABLE	TYPE INDICATEUR PRIORITAIRE	CMDD ECONOMIE AGRICULTURE
Proportion des produits agricoles de qualité et part des terres agricoles utilisées par l'agriculture biologique	SMDD 18 AGR_P04	

Objectif stratégique à suivre :

Accroître la valeur ajoutée agricole par le développement, la reconnaissance et la commercialisation des produits méditerranéens de qualité.

Justification du choix :

La croissance de la demande internationale et interne en produits agroalimentaires méditerranéens typiques et de qualité représente une opportunité importante pour rendre l'agriculture méditerranéenne plus compétitive à l'échelle globale.

Définition :

Cet indicateur mesure

1. la part des produits agricoles de qualité (identification, labels et appellation d'origine, produits de terroir, agriculture biologique) dans chaque pays méditerranéen.
2. La part des terres agricoles utilisées par l'agriculture biologique

Unité :

Pourcentage

Objectif et/ou valeur cible :

Indications méthodologiques :

Les produits certifiés issus de l'agriculture biologique sont des produits stockés, transformés, gérés et commercialisés conformément à des spécifications techniques précises (normes) et garantis "biologiques" par des organismes de contrôle. Une fois que ces organismes vérifient le respect des normes applicables, les produits bénéficient d'un label. L'étiquetage dépend de l'organisme de contrôle mais garantit que les ingrédients essentiels entrant dans la constitution d'un produit sont "biologiques", depuis l'exploitation agricole jusqu'au marché. Il est important de noter que l'étiquetage d'un produit biologique s'applique à un processus de production, c'est-à-dire des modes de production et de transformation conformes à l'agriculture biologique. Le label 'bio' est donc un label de production plutôt qu'un label de qualité.

"L'agriculture biologique est un système de gestion holistique de la production qui favorise la santé de l'agrosystème, y compris la biodiversité, les cycles biologiques et les activités biologiques des sols. Elle privilégie les pratiques de gestion plutôt que les méthodes de production d'origine extérieure, en tenant compte du fait que les systèmes locaux doivent s'adapter aux conditions régionales. Dans cette optique, des méthodes culturales, biologiques et mécaniques sont, dans la mesure du possible, utilisées de préférence aux produits de synthèse, pour remplir toutes les fonctions spécifiques du système" (Commission du Codex alimentaire FAO/OMS, 1999).

Couverture géographique :

NIVEAU NATIONAL	BASSIN VERSANTS	RÉGIONS CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES (NUTS 3)	ZONE LITTORALE	SITES MÉDITERRANÉENS	ZONES MARINES
OUI					

Références :

- http://europa.eu.int/comm/agriculture/foodqual/quali1_fr.htm
- FAO, Agriculture biologique : <http://www.fao.org/organicag/default.htm>
- The World of Organic Agriculture – Statistics and Emerging Trends – 2004 http://www.soel.de/inhalte/publikationen/s/s_74.pdf

Sources de données internationales:

- The World of Organic Agriculture – Statistics and Emerging Trends – 2004 http://www.soel.de/inhalte/publikationen/s/s_74.pdf

Précautions d'emploi :

Les systèmes et les produits biologiques ne sont pas toujours garantis, ce que spécifie l'étiquetage 'agriculture ou produits non certifiés conformes à l'agriculture biologique'. Cette définition exclut les systèmes agricoles qui n'utilisent pas d'intrants de synthèse par défaut (c'est-à-dire les systèmes qui n'appliquent pas de méthodes pour maintenir la qualité des sols, et donc les dégradent).

Annexe méthodologique :

DOMAINE DE LA STRATÉGIE PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE	TYPE INDICATEUR PRIORITAIRE	CMDD ACTEURS ET POLITIQUES DD POLITIQUES ET STRATEGIES (127)
Nombre de villes de plus de 10 000 habitants s'étant engagées dans des processus de type Agenda 21 ou programme de renouvellement urbain	SMDD 19 URB_P01	

Objectif stratégique à suivre :

Promouvoir une économie urbaine durable et des approches de développement qui anticipent la croissance de la population urbaine dans les prochaines décennies.

Justification du choix :

Des exemples réussis de rénovation urbaine sur les deux rives de la Méditerranée montrent l'impact que les villes, lorsqu'elles sont bien gérées, peuvent avoir en matière de développement durable. Les efforts consentis actuellement sont cependant loin d'être suffisants. Moins de 600 agglomérations se sont engagées dans des démarches de type Agenda 21.

L'Agenda 21 est conforme aux objectifs du développement durable : intégration de l'économique, du social et de l'environnemental, articulation du court et du long terme, du local et du global, bonne gouvernance.

Définition :

Cet indicateur mesure le nombre de villes de plus de 10 000 habitants s'étant engagées dans des processus de type Agenda 21 ou programme de renouvellement urbain

Unité :

Nombre

Objectif et/ou valeur cible :

Inviter toutes les agglomérations méditerranéennes, et spécialement les grandes villes, à s'engager d'ici 2015 dans des démarches de type Agendas 21 locaux, stratégies, planifications et programmes impliquant les habitants, les associations et les entreprises dans des projets conjoints de renouvellement urbain et dans des partenariats public-privé.

Indications méthodologiques :

La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) a adopté en 1992, à Rio, les principes et les objectifs de l'Agenda 21.

Les états se sont engagés à coopérer et à créer, en fonction de leur contexte particulier, les conditions propres à garantir pour leur avenir un développement durable.

Certains états ont formalisé ces conditions dans des programmes nationaux définissant les priorités et les actions à mener, sous la forme de documents Agenda 21 officiels publiés.

Parallèlement, certaines collectivités locales (régions, départements, villes, communes) peuvent également s'engager dans l'établissement de telles démarches d'Agenda 21 locaux, impliquant les acteurs locaux autour d'un projet de territoire.

Agenda 21 locaux: processus de planification participative locale engagé au niveau des villes et des communautés rurales locales pour traduire dans le concret les concepts du développement durable.

Couverture géographique :

NIVEAU NATIONAL	BASSIN VERSANTS	RÉGIONS CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES (NUTS 3)	ZONE LITTORALE	SITES MÉDITERRANÉENS	ZONES MARINES
OUI		OUI		OUI	

Références :

- <http://www.iclei.org/>
- « Méditerranée, les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le développement », Plan Bleu 2005

Sources de données internationales:

- <http://www.iclei.org/>

Précautions d'emploi :

L'engagement des villes dans des programmes de type Agenda 21 locaux ne préjugent des résultats de ces programmes.

Annexe méthodologique :

Les Agendas 21 locaux sont nés suite au Sommet mondial de Rio en 1992, qui avait défini un Agenda (en latin « ce qui doit être fait ») pour le XXI^e siècle à l'échelle de la planète ; son chapitre 28 encourageait le lancement d'Agendas 21 locaux. Des organisations mondiales comme l'*International Union of Local Authorities*, la Fédération mondiale des Cités unies et le Conseil International des Initiatives environnementales locales, avec la signature de la charte d'Aalborg pour la durabilité, ont épaulé le mouvement.

En Méditerranée, il n'y a pas encore de recensement de processus agendas 21 locaux. Au niveau mondial, l'enquête menée par ICLEI auprès d'autorités locales et d'associations en 2002 montre que sur 6416 processus agendas 21 locaux dans 113 pays, la majorité des actions se trouve en Europe (le nombre d'agendas 21 locaux dans 36 pays européens représente environ 80% des résultats au plan mondial). Pour la Méditerranée, les agendas 21 locaux recensés par ICLEI en 2002 se répartissaient ainsi : 900 processus dans les pays UE-Med 4 (dont 360 en Espagne et 430 en Italie), 30 dans les pays de l'Adriatique est, 50 en Turquie, 15 au Machrek, 20 au Maghreb.

Il est cependant difficile d'utiliser ces chiffres dans un strict cadre statistique sans tenir compte de la taille et le nombre de municipalités dans chaque pays, la diversité des processus et la nature des projets. Dans certains pays, la démarche fait suite à des campagnes menées au niveau national ; dans d'autres pays, l'initiative relève des collectivités et l'Etat n'intervient que pour appuyer la réalisation de quelques projets sélectionnés. Certains processus concernent une stratégie globale et intégrée élaborée en partenariat avec les acteurs locaux ; d'autres sont de nature sectorielle et se rapportent à une politique particulière de la ville (habitat, risques naturels, déplacements, énergie, effet de serre, tourisme...).

Source : Extrait de « Méditerranée, les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le développement », Plan Bleu 2005. d'après ICLEI. *Second Local Agenda 21 Survey 2002*

DOMAINE DE LA STRATÉGIE	TYPE	CMDD
PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE	INDICATEUR PRIORITAIRE	ENVIRONNEMENT HABITAT ET SYSTEMES URBAINS
Proportion de la population urbaine ayant accès à un logement décent	SMDD 20 URB_P02	

Objectif stratégique à suivre :

Réduire les disparités sociales en réduisant la part de logements insalubres

Justification du choix:

Une des conséquences de l'urbanisation rapide réside dans la difficulté d'accès à un logement décent car la politique de logement social n'a pas atteint ses objectifs en Méditerranée. Non seulement la production de logement est inférieure aux prévisions et ne couvre pas la demande mais, de plus, leur prix rend ces logements inaccessibles à ceux à qui ils étaient destinés: les logements soi-disant sociaux deviennent la propriété des classes moyennes et aisées.

Définition :

Cet indicateur mesure le part des habitants ayant accès à un logement décent

Unité :

Pourcentage

Objectif et/ou valeur cible :

Réduire significativement la proportion de logements insalubres

Indications méthodologiques :

Un logement décent ne laisse pas apparaître de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé et doté des éléments le rendant conforme à l'usage d'habitation.

Couverture géographique :

NIVEAU NATIONAL	BASSIN VERSANTS	RÉGIONS CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES (NUTS 3)	ZONE LITTORALE	SITES MÉDITERRANÉENS	ZONES MARINES
OUI		OUI	OUI	OUI	

Références :

www.unhabitat.org

Sources de données internationales:

Précautions d'emploi :

Annexe méthodologique :

DOMAINE DE LA STRATÉGIE	TYPE	CMDD
PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE	INDICATEUR PRIORITAIRE	ENVIRONNEMENT DECHETS (100)
Production de déchets ménagers par habitant et nombre de décharges non contrôlées	SMDD 21 URB_P03	

Objectif stratégique à suivre :

Améliorer la qualité de vie urbaine en développant les espaces verts et en réduisant les nuisances environnementales. Réduire la production de déchets. Découpler l'augmentation de la production de déchets de la croissance du PIB.

Justification du choix :

Depuis le milieu des années 1970, les déchets urbains sont devenus une préoccupation de premier ordre dans la gestion des agglomérations des pays méditerranéens. Il s'agit très largement des déchets produits par les ménages, collectés et traités par les municipalités ou par des sociétés pour leur compte.

Définition :

Cet indicateur mesure :

- la production de déchets ménagers par habitant
- le nombre des décharges non contrôlées

Unité :

- Tonnes par habitant et par an
- Nombre

Objectif et/ou valeur cible :

Un objectif souhaitable d'ici 2015 serait de découpler la croissance des déchets de celle du PIB, de façon à réduire d'environ 50% le taux de croissance actuelle de la production de déchets, de doubler la part du recyclage et de transformer en décharges contrôlées au moins la moitié des décharges sauvages existantes.

En synthèse d'ici à 2015 :

- Maîtriser la production de déchets ménagers par habitant pour réduire d'environ 50 % la croissance de la production de déchets
- Eliminer 50 % des décharges non contrôlées (objectif à long terme = 0)

Indications méthodologiques :

Les déchets municipaux comprennent les déchets ménagers et les déchets similaires. La définition comprend aussi:

- Les déchets encombrants (par exemple électroménager, vieux mobilier, matelas, etc.); et
- Les résidus de jardins et d'espaces verts (feuilles, gazon, etc.), les déchets d'entretien de la voirie (nettoyage des rues, contenu des poubelles publiques, déchets de marché)

s'ils sont gérés en tant que déchets.

Elle comprend les déchets produits par:

- Les ménages,
- Des activités commerciales, des petites entreprises, bureaux et institutions (écoles, bâtiments administratifs, hôpitaux).

Elle comprend aussi les déchets de certains services municipaux, c.à.d. les déchets d'entretien des jardins et espaces verts (feuilles, gazon, etc.), et les déchets d'entretien de la voirie (nettoyage des rues, contenu des poubelles publiques, déchets de marché). S'ils sont gérés en tant que déchets.

Les « déchets ménagers » comprennent généralement les déchets (normaux et spéciaux) produits par les ménages et les déchets encombrants.

Décharge contrôlée : Décharge soumise à un système d'autorisation (permis) et de contrôle technique conformément à la législation nationale en vigueur. Inclut les décharges spécialement aménagées.

Couverture géographique :

NIVEAU NATIONAL	BASSIN VERSANTS	RÉGIONS CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES (NUTS 3)	ZONE LITTORALE	SITES MÉDITERRANÉENS	ZONES MARINES
OUI					

Références :

- Questionnaire commun OCDE/Eurostat
- « Méditerranée, les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le développement », Plan Bleu 2005

Sources de données internationales:

Précautions d'emploi :

La définition des déchets ménagers et celle des décharges contrôlées peuvent varier selon les pays.

Annexe méthodologique :

Le terme de déchet désigne ici des matériaux qui ne sont pas des produits premiers (c.à.d. fabriqués en vue de la vente), ne sont plus d'aucune utilité pour le producteur, que ce soit à des fins de production, de transformation ou de consommation, et qu'il élimine, ou qu'il désire ou est obligé d'éliminer. Les déchets peuvent provenir de l'extraction de matières premières, de la transformation de matières premières en matières intermédiaires et en produits finis, de la consommation de produits finis et de toute autre activité humaine.

Sont exclus:

- Les résidus recyclés ou réutilisés directement à l'endroit (c.à.d. dans l'établissement) où ils ont été produits.
- Les déchets directement rejetés dans l'eau ou l'air ambiant.

DOMAINE DE LA STRATÉGIE PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE	TYPE INDICATEUR PRIORITAIRE	CMDD ENVIRONNEMENT AIR
Qualité de l'air dans les principales agglomérations méditerranéennes	SMDD 22 URB_P04	

Objectif stratégique à suivre :

Réduire les polluants affectant la qualité de l'air urbain tels que CO, NOx, COV, particules en suspension, plomb, etc. Il s'agit de mener des politiques appropriées portant sur les normes des véhicules, la gestion de la circulation, le renforcement des réseaux de transport public, le détournement des trafics de poids lourds et l'utilisation de carburants propres.

Justification du choix :

Les polluants de l'air urbain résultent d'une grande variété de sources bien qu'ils soient principalement un résultat des processus de combustion. L'exposition à ces polluants peut entraîner diverses affections respiratoires et cardiaques.

Définition :

Cet indicateur mesure la qualité de l'air dans les agglomérations en donnant la répartition de l'indice ATMO selon ses différentes classes au cours d'une année.

Unité :

Pourcentage des classes de l'Indice de 1 à 10

Objectif et/ou valeur cible :

70% des valeurs de l'indice dans des classes vertes (1 à 4) au cours de l'année

Indications méthodologiques :

L'indice ATMO et son mode de calcul est défini par une réglementation nationale pour toutes les grandes agglomérations de plus de 100 000 habitants. C'est un indicateur synthétique qui décrit la qualité de l'air de l'agglomération de Paris par un chiffre variant de 1 (très bon) à 10 (très mauvais). Cet indice est déterminé à partir des niveaux de pollution mesurés, au cours de la journée, par les stations de fond de l'agglomération. Il prend en compte quatre polluants atmosphériques, traceurs des activités de transport, urbaines et industrielles : le dioxyde de soufre (SO₂), les particules fines (PM₁₀), le dioxyde d'azote (NO₂) et l'ozone (O₃). Pour chaque polluant un sous-indice est calculé et c'est le sous-indice le plus mauvais qui est retenu pour caractériser la qualité de l'air générale de la journée considérée.

Couverture géographique :

NIVEAU NATIONAL	BASSIN VERSANTS	RÉGIONS CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES (NUTS 3)	ZONE LITTORALE	SITES MÉDITERRANÉENS	ZONES MARINES
				OUI	-

Références :

- AIRPARIF : <http://www.airparif.asso.fr/>

Sources de données internationales:

Précautions d'emploi :

Dépend des sous indices utilisés pour le calcul de l'indice,

Annexe méthodologique :

Les grilles de calcul des indices :

Moyennes des concentrations maximums horaires

INDICES		SO2 (µg/m3)	PM10 (µg/m3)	O3 (µg/m3)	NO2 (µg/m3)
1	Très bon	0 – 39	0 - 9	0 - 29	0 - 29
2	Très bon	40 –79	10 - 19	30 - 54	30 - 54
3	Bon	80 – 119	20 - 29	55 - 79	55 - 84
4	Bon	120 – 159	30 - 39	80 - 104	85 - 109
5	Moyen	160 – 199	40 - 49	105 - 129	110 - 134
6	Médiocre	200 – 249	50 - 64	130 - 149	135 - 164
7	Médiocre	250 – 299	65 - 79	150 - 179	165 - 199
8	Mauvais	300 – 399	80 - 99	180 - 209	200 - 274
9	Mauvais	400 – 499	100 - 124	210 - 239	275 - 399
10	Mauvais	>=500	>=125	<=240	>=400

Source : Air parif

DOMAINE DE LA STRATÉGIE PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE DE LA MER ET DU LITTORAL ET STOPPER D'URGENCE LA DEGRADATION DES ZONES CÔTIÈRES	TYPE INDICATEUR PRIORITAIRE	CMDD ENVIRONNEMENT LITTORAL ET « LITTORALISATION » 27
Part du linéaire côtier artificialisé	SMDD 23 COA_P01	

Objectif stratégique à suivre :

Promouvoir un développement équilibré et une gestion intégrée du littoral et assurer le libre accès aux côtes pour tous. Préserver, valoriser ou restaurer la qualité patrimoniale des côtes ainsi qu'éviter l'urbanisation linéaire et continue pour éviter leur artificialisation. Enfin réduire la vulnérabilité aux risques des espaces sensibles.

Justification du choix :

En prenant 200 km de côtes artificialisées en plus par an en moyenne, comme hypothèse (scénario tendanciel), 50 % du littoral méditerranéen pourraient être irréversiblement artificialisés en 2025. Dans certains pays, de vastes conurbations littorales ou cordons urbains pourront atteindre des dizaines, voire des centaines de kilomètres.

Cette artificialisation linéaire des côtes génère de nombreux impacts : pollutions, congestion automobile, dégradations des paysages et écosystèmes littoraux, renforcement de l'érosion côtière etc.

Définition :

Cet indicateur est défini par le rapport de la superficie artificialisée dans la bande côtière sur la superficie totale de cette bande côtière. (Il est proposé de calculer l'indicateur pour une bande côtière d'une profondeur de 1km et 10 Km du côté terrestre)

Unité :

Pourcentage

Objectif et/ou valeur cible :

Conserver "Le tiers sauvage" = pas plus de 2/3 artificialisé

Indications méthodologiques :

Un segment linéaire de côte est considéré comme artificialisé à partir du moment où une partie, ou la totalité de la zone des 100 mètres de part et d'autre de ce segment est, ou a été récemment, l'objet d'une transformation physique d'origine humaine modifiant l'état physique originel (habitation, remblaiement, équipement divers.). Le terme "segment de côte" est employé car il dépend beaucoup de la méthode de calcul utilisée et la taille peut être variable selon les techniques.

Compte-tenu de la définition, qui suppose une résolution inférieure à 100m, les méthodes d'observation de l'artificialisation reposent soit sur des photographies aériennes soit sur des cartographies très précises.

Couverture géographique :

NIVEAU NATIONAL	BASSIN VERSANTS	RÉGIONS CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES (NUTS 3)	ZONE LITTORALE	SITES MÉDITERRANÉENS	ZONES MARINES
OUI		OUI	OUI	-	-

Références :

- « Méditerranée, les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le développement », Plan Bleu 2005
- <http://www.languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr/publication/litto/artifici.htm>

Sources de données internationales:

- <http://dataservice.eea.eu.int>

Précautions d'emploi :

Annexe méthodologique :

DOMAINE DE LA STRATÉGIE	TYPE	CMDD
PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE DE LA MER ET DU LITTORAL ET STOPPER D'URGENCE LA DEGRADATION DES ZONES CÔTIÈRES	INDICATEUR PRIORITAIRE	ESPACES ET TERRITOIRES MER ET ZONES CÔTIÈRES
Pollution opérationnelle par les navires		SMDD 24 COA_P02

Objectif stratégique à suivre :

Prévenir et combattre la pollution marine par les navires, en atteignant les objectifs fixés par la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine par les navires. Éliminer d'ici 2025 les pollutions opérationnelles par les navires.

Justification du choix :

La pollution d'origine opérationnelle des pétroliers est nocive pour la santé des mers, sinon plus, que la pollution d'origine accidentelle de ce type de navire. La mer Méditerranée concentre 30% du trafic maritime international sur seulement 0,7% des surfaces immergées. Les risques d'accidents y demeurent élevés en dépit des politiques de prévention.

Les rejets d'hydrocarbures d'origine opérationnelle sont principalement relégués dans les couloirs de navigation et peuvent causer d'importants dommages sur l'environnement marin et côtier. L'accumulation de pollution chronique de faible ampleur, en particulier dans des mers fermées comme la Méditerranée est responsable d'une lente dégradation des écosystèmes marins.

Définition :

Cet indicateur mesure la pollution opérationnelle qui résulte du rejet de déchets produits à bord du navire.

Unité :

Millions de tonnes

Objectif et/ou valeur cible :

Éliminer d'ici 2025 100% des pollutions opérationnelles par les navires

Indications méthodologiques :

La pollution opérationnelle est celle qui est causée par l'usage commercial du navire, tout ce qui a trait à son rôle de transport de marchandises ou de passagers.

La pollution opérationnelle comprend les rejets de déchets produits à bord du navire comme les ordures, les eaux usées, les eaux de cale souillées et l'eau de nettoyage des soutes ainsi que les gaz d'échappement des moteurs et les émissions de ventilation des citernes.

Pour les navires de plaisance, il s'agit de la pollution qui émanera de l'usage normal qui est fait du navire. Ainsi, la gestion des déchets ménagers, le rejet des eaux usées, mais également la rupture d'un flexible d'alimentation en carburant constitue une des pollutions opérationnelles de ces navires.

Pour les pétroliers la pollution, principalement de type "opérationnel", est notamment constituée par les rejets d'hydrocarbures et les déballastages.

La pollution accidentelle n'est pas prise en compte pour le calcul de cet indicateur.

Couverture géographique :

NIVEAU NATIONAL	BASSIN VERSANTS	RÉGIONS CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES (NUTS 3)	ZONE LITTORALE	SITES MÉDITERRANÉENS	ZONES MARINES
					OUI

Références :

- Centre Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence contre la Pollution Marine Accidentelle (REMPEC) www.rempec.org
- « Méditerranée, les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le développement », Plan Bleu 2005

Sources de données internationales:

- Centre Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence contre la Pollution Marine Accidentelle (REMPEC) www.rempec.org

Précautions d'emploi :**Annexe méthodologique :**

DOMAINE DE LA STRATÉGIE	TYPE	CMDD
PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE DE LA MER ET DU LITTORAL ET STOPPER D'URGENCE LA DEGRADATION DES ZONES CÔTIÈRES	INDICATEUR PRIORITAIRE	ESPACES ET TERRITOIRES MER ET ZONES CÔTIÈRES»
Proportion de la population des villes côtières raccordée à un réseau d'assainissement		SMDD 25 COA_P03

Objectif stratégique à suivre :

Prévenir et réduire les pollutions d'origine tellurique, en atteignant les objectifs fixés par le "Programme d'action stratégique" visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre, adopté en 1997.

Justification du choix :

On estime que 48 % des grandes villes côtières en Méditerranée (plus de 100 000 habitants) n'ont pas de station d'épuration, 10 % ont un traitement primaire, 38 % un traitement secondaire et seulement 4 % un traitement tertiaire, avant rejet dans le milieu marin. Les principales préoccupations sont liées aux répercussions de la pollution d'origine tellurique sur la santé humaine, sur le coût du traitement des polluants de source industrielle, civil et des déchets solides et sur les écosystèmes aquatiques.

Définition :

Cet indicateur mesure le nombre d'habitants (la part de la population) des villes côtières raccordées à un réseau d'assainissement des eaux usées domestiques.

On peut calculer plusieurs sous-indicateurs :

- La population raccordée à un réseau d'assainissement avec station d'épuration des eaux usées (en différenciant selon les types de traitement) sur la population totale.
- La population raccordée à un réseau d'assainissement sans station d'épuration des eaux usées sur la population totale.

Unité :

Pourcentage

Objectif et/ou valeur cible :

Réduire de moitié, d'ici 2015, le nombre d'habitants des villes côtières n'ayant pas accès à un système d'assainissement. Atteindre un taux de 100% en matière de raccordement (d'accès) à un réseau d'assainissement

Indications méthodologiques :

On entend par « Villes côtières », les villes de plus de 10 000 habitants situées sur la ligne de côte.

On différencie les réseaux d'assainissement connectés ou non à une station d'épuration et selon le type traitement.

Les données sur la population connectée au réseau d'assainissement sont en général disponibles auprès des municipalités ou des sociétés en charge du réseau.

Couverture géographique :

NIVEAU NATIONAL	BASSIN VERSANTS	RÉGIONS CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES (NUTS 3)	ZONE LITTORALE	SITES MÉDITERRANÉENS	ZONES MARINES
OUI		OUI	OUI		

Références :

- PNUE/PAM MEDPOL
- « Méditerranée, les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le développement », Plan Bleu 2005

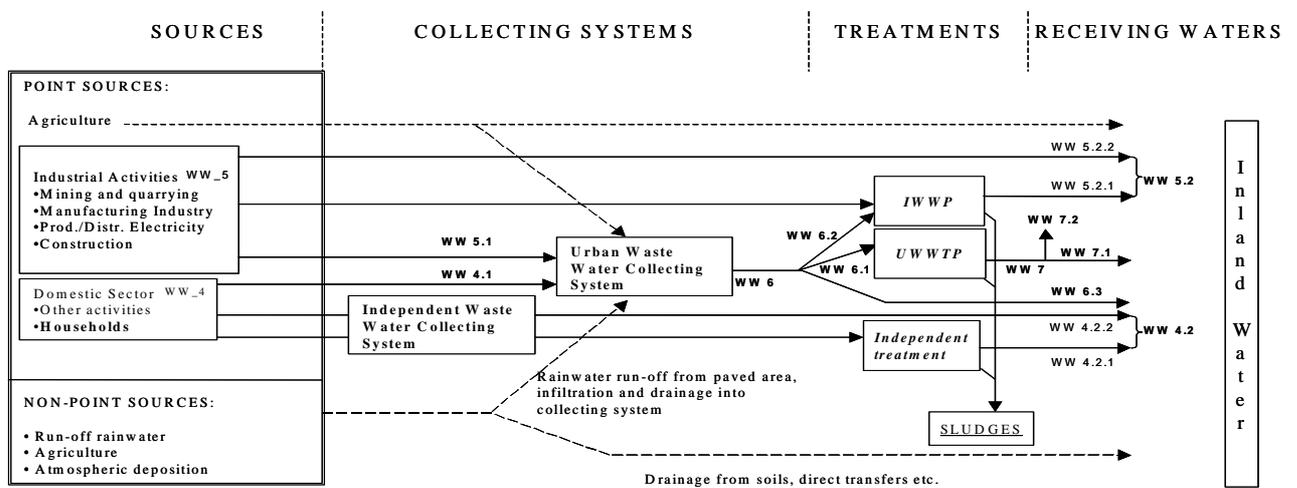
Sources de données internationales:

- PUNE/PAM MEDPOL

Précautions d'emploi :

Certaines villes de moins de 10 000 habitants peuvent recevoir une forte population supérieure, généralement pendant la saison haute du tourisme balnéaire et ne seront pas considérées dans le calcul.

Annexe méthodologique :



IWWTP = Industrial waste water treatment plant
 UWWTP = Urban waste water treatment plant

WW_4	Eaux usées produites par le secteur domestique	WW_5.2.2	dont: rejetées sans traitement
WW_4.1	dont: raccordées à un système de collecte des eaux usées urbaines	WW_6	Total des eaux usées raccordées au système de collecte des eaux usées urbaines
WW_4.2	non raccordées et rejetées, total	WW_6.1	dont: raccordées aux stations de traitement des eaux usées urbaines
WW_4.2.1	dont rejetées après traitement autonome	WW_6.2	raccordées aux stations de traitement des eaux usées industrielles
WW_4.2.2	dont rejetées sans traitement	WW_6.3	rejetées sans traitement
WW_5	Total des eaux usées produites par l'industrie	WW_7	Effluents des stations d'épuration des eaux usées urbaines
WW_5.1	dont: raccordées à un système de collecte des eaux usées urbaines	WW_7.1	dont: rejetés
WW_5.2	non raccordées et rejetées, total	WW_7.2	réutilisés
WW_5.2.1	dont: rejetées après traitement dans une station industrielle	WW_8	Rejets dans les eaux intérieures, total

Source : Questionnaire commun OCDE/Eurostat

DOMAINE DE LA STRATÉGIE PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE DE LA MER ET DU LITTORAL ET STOPPER D'URGENCE LA DEGRADATION DES ZONES CÔTIÈRES	TYPE INDICATEUR PRIORITAIRE	CMDD ENVIRONNEMENT LITTORAL ET « LITTORALISATION » (33)
Superficie des zones côtières et marines protégées	SMDD 26 COA_P04	

Objectif stratégique à suivre :

Arrêter ou réduire substantiellement la perte de biodiversité marine et côtière d'ici 2010 dans les États Membres de l'UE et la réduire substantiellement dans les autres pays, en accord avec les engagements pris au niveau international et européen.

Accroître de manière significative, dans toute la Méditerranée, la création de ces zones protégées afin de doter au moins 10 % des habitats côtiers et marins de formes de protection répondant aux critères de l'UICN.

Justification du choix:

Le constat de la dégradation de la biodiversité littorale a conduit à une mobilisation croissante de la société civile, des pays et de la communauté internationale.

Des dispositions à dimension réglementaire (traités internationaux, protocoles et accords régionaux, lois nationales), certains spécifiques à la Méditerranée, ont été adoptées depuis 30 ans. Cependant, la part relative de littoral protégé est encore très insuffisante pour assurer la conservation de la biodiversité, et la mise en œuvre des protocoles et plans d'action adoptés dans le cadre de la Convention de Barcelone est trop lente.

Définition :

L'indicateur est défini pour une année donnée par la somme des superficies des aires côtières et marines protégées.

Unité :

Km²

Objectif et/ou valeur cible :

Accroître les superficies des aires côtières et marines protégées.

Obtenir qu'au moins 10% des habitats côtiers et marins bénéficie d'une protection.

Indications méthodologiques :

Les zones marines et côtières sont celles qui ont dans leur aire des écosystèmes littoraux (continentaux et/ou marins) et des aires marines (en particulier des habitats pélagiques et profonds). C'est la superficie totale de l'aire protégée qui est prise en compte bien que la partie littorale n'en représente souvent qu'une faible portion.

Chaque pays possède sa propre législation de préservation d'espaces naturels et de patrimoine. Afin de les représenter sur une base comparable, les aires protégées sont regroupées selon les catégories de l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN).

L'Union Mondiale pour la nature (UICN) définit six catégories de zones protégées dans deux groupes :

- Les zones totalement protégées qui sont maintenues dans un état naturel et fermées aux utilisations extractives : Réserves naturelles/zones sauvages (I), Parcs nationaux (II), Monuments naturels (III).
- Les zones partiellement protégées sont aménagées pour des utilisations particulières comme les loisirs afin d'assurer des conditions de vie optimales pour certaines espèces ou

communautés écologiques : les habitats/zones de gestion des espèces (IV), les paysages terrestres et marins protégés (V) et les zones protégées de gestion des ressources (VI).

On déterminera ensuite, sur l'ensemble des aires protégées, celles qui bordent, même partiellement, une côte. On affectera la totalité de la surface de l'aire protégée dans l'indicateur qui cumulera l'ensemble de ces surfaces au niveau national.

Couverture géographique :

NIVEAU NATIONAL	BASSIN VERSANTS	RÉGIONS CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES (NUTS 3)	ZONE LITTORALE	SITES MÉDITERRANÉENS	ZONES MARINES
OUI		OUI	OUI	-	OUI

Références :

- www.iucn.org;
- World Conservation Monitoring Center (WCMC).
- PAM - Centre d'Activités Régionales / Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) <http://www.rac-spa.org>
- « Méditerranée, les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le développement », Plan Bleu 2005

Sources de données internationales:

- www.iucn.org;
- <http://iucn.org/places/medoffice/fr/index.html>
- <http://www.unep-wcmc.org/>

Précautions d'emploi :

Un écosystème peut être également protégé en dehors de toute classification nationale et/ou internationale, on peut citer comme exemple les zones militaires, les territoires gérés par des institutions spécifiques (les zones forestières), les propriétés foncières de Conservatoire du Littoral ou équivalents.

Annexe méthodologique :

Catégorie Ia, Réserve naturelle stricte - Zone protégée qui est gérée essentiellement à des fins scientifiques et pour la préservation d'espèces et de la diversité génétique. – Zone terrestre et/ou maritime qui possède quelques écosystèmes ou exemples représentatifs exceptionnels, des caractéristiques géologiques ou physiologiques et/ou espèces, disponibles principalement pour la recherche scientifique et/ou pour une surveillance continue de l'environnement.

Catégorie Ib, Zone à l'état sauvage – Zone protégée principalement pour la protection de la nature à l'état sauvage et pour l'entretien des services environnementaux. – Vaste zone terrestre et/ou marine n'ayant fait l'objet d'aucune modification ou ayant été soumise à de légères modifications, conservant son caractère naturel et son influence, sans habitation permanente ou substantielle, qui est protégée et gérée de manière à préserver son état naturel.

Catégorie II, Parc national – Zone protégée qui est gérée principalement pour la conservation de ses écosystèmes et pour des activités ludiques. – Zone naturelle terrestre et/ou maritime désignée pour : a) protéger l'intégrité écologique d'un ou de plusieurs écosystèmes dans l'intérêt de la présente génération et dans celui des générations futures ; b) exclure une exploitation ou une occupation allant à l'encontre des buts de la désignation de la zone ; et c) asseoir les bases de possibilités spirituelles, scientifiques, éducatives, ludiques et de visite, qui toutes doivent être compatibles sur les plans de l'environnement et de la culture.

Catégorie III, Monument naturel – Zone protégée qui est gérée pour la conservation de caractéristiques naturelles spécifiques. – Zone contenant une ou plusieurs caractéristiques naturelles

ou naturelles/culturelles spécifiques qui ont une valeur exceptionnelle du fait de leur rareté inhérente, de leurs qualités représentatives ou esthétiques ou de leur importance culturelle.

Catégorie IV, Zone de gestion d'habitats et d'espèces – Zone protégée gérée principalement à des fins de conservation par le biais d'une intervention en matière de gestion. – Zone terrestre et/ou maritime sujette à une intervention active à des fins de gestion de manière à assurer le maintien des habitats et/ou à répondre aux besoins d'espèces spécifiques.

Catégorie V, Paysages terrestres et marins protégés – Zones protégées qui sont principalement gérées pour la conservation des paysages terrestres/marins et les loisirs. - Zone de terres, avec côtes et mers s'il y a lieu, où l'interaction de l'homme et de la nature a, dans le temps, produit une zone de nature différente avec des valeurs esthétiques, culturelles et/ou écologiques considérables, et, souvent, avec une grande diversité biologique. La sauvegarde de l'intégrité de cette interaction traditionnelle est vitale pour la protection, l'entretien et l'évolution d'une telle zone.

Catégorie VI, Zones protégées à ressources gérées – Zone protégée qui est principalement gérée pour l'utilisation durable d'écosystèmes naturels. – Zone contenant des systèmes naturels qui n'ont subi quasiment aucune modification et sont gérés pour garantir la protection et l'entretien à long terme de la diversité biologique tout en fournissant dans le même temps un flux durable de produits et services

DOMAINE DE LA STRATÉGIE	TYPE	CMDD
<p align="center">RENFORCER LA SOLIDARITÉ, L'ENGAGEMENT ET LES FINANCEMENTS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE, NATIONALE ET LOCALE</p>	<p align="center">INDICATEUR PRIORITAIRE</p>	<p align="center">ECHANGES ET COOPERATION</p> <p align="center">COOPERATION MEDITERRANÉENNE DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE</p>
<p>Aide publique au développement (APD) donnée en pourcentage du PNB des pays donateurs européens membres du CAD de l'OCDE; part destinée aux pays méditerranéens et part relative contribuant aux objectifs de la Stratégie</p>	<p align="center">SMDD 27 COO_P01</p>	

Objectif stratégique à suivre :

Inviter les pays donateurs européens de l'OCDE membres du Comité d'aide au développement (CAD) à se conformer effectivement aux Objectifs du Millénaire pour le développement en portant la part de l'aide publique au développement, d'ici 2015, à 0,7% de leur PNB.

Encourager les bailleurs de fonds à intégrer le développement durable dans leurs stratégies et méthodes. Augmenter substantiellement la part relative des aides contribuant à la Stratégie.

Justification du choix :

Cet indicateur vise à mesurer, pour les pays de la région, si les volumes d'aide offerts ou reçus augmentent et si l'aide s'oriente vers le financement d'actions contribuant à atteindre les objectifs de la SMDD.

La mise en œuvre de la Stratégie nécessite d'importants financements publics pour les projets visant à réduire les problèmes environnementaux, améliorer l'accès aux services de base, promouvoir la recherche et le développement, instaurer des systèmes de transports durables, inciter à une évolution des modes de consommation et de production, renforcer les capacités, et favoriser un développement agricole et rural durable. Or, la plupart des pays méditerranéens de la rive Sud et Est ont des marges de manœuvre financière très limitées.

L'aide publique au développement, si elle finance des projets compatibles avec les objectifs de la SMDD, peut puissamment dynamiser le développement de la région tout en l'aidant à atteindre les objectifs de la SMDD.

Remarque : L'APD en % du PIB est aussi un indicateur de suivi de l'objectif du Millénaire n°8, qui vise à mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Définition :

Cet indicateur est multiple :

- Aide publique au développement (APD) fournie (en pourcentage du PNB des pays donateurs méditerranéens membres du CAD de l'OCDE);
- Part du montant de l'APD destinée aux pays méditerranéens;
- Part de l'aide reçue contribuant aux objectifs de la SMDD.

Unité :

Pourcentage

Objectif et/ou valeur cible :

Porter avant 2015 l'aide publique au développement (APD) des pays européens membres du CAD de l'OCDE à 0,7% de leur PNB (OMD)

Indications méthodologiques :

On entend par aide publique au développement tous les apports de ressources qui sont fournis aux pays de la Partie I de la Liste du CAD (disponible à www.oecd.org/dac/htm/daclist.htm) ou à des institutions multilatérales pour être ensuite acheminés vers des pays de la partie I, et qui répondent aux critères suivants :

- i. Émaner d'organismes publics, y compris les États et les collectivités locales, ou d'organismes agissant pour le compte d'organismes publics.
- ii. Sachant que chaque opération doit en outre :
 - a) Avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays bénéficiaires de l'aide.
 - b) Être assortie de conditions favorables et comporter un élément de libéralité au moins égal à 25 pour cent (sur la base d'un taux d'actualisation de 10 pour cent).

Extrait du rapport de l'OCDE DCD/DAC/STAT(2001)8 disponible sur le site web de l'OCDE <http://www.oecd.org/dataoecd/45/23/35063083.pdf>

L'aide publique au développement reçue par le pays inclut:

- Les aides/ dons/subventions
- Les prêts bonifiés (par exemple les prêts de la Banque Mondiale ou du FMI)

Elle peut provenir de la coopération multilatérale ou bilatérale.

Elle peut prendre la forme de transferts financiers directs d'aide en nature (alimentaire, équipements) ou de salaires d'experts basés dans le pays (coopération technique). Les aides privées (coopération décentralisée, ONG) ne sont pas comptabilisées ici en raison de la plus grande difficulté à les recenser, mais peuvent s'avérer également très importantes par ailleurs.

Couverture géographique :

NIVEAU NATIONAL	BASSIN VERSANTS	RÉGIONS CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES (NUTS 3)	ZONE LITTORALE	SITES MÉDITERRANÉENS	ZONES MARINES
OUI		-		-	-

Références :

- OCDE/DAC : www.oecd.org/dac

Sources de données internationales:

- OCDE/DAC : www.oecd.org/dac
- Nations Unies, Base de données des objectifs du millénaire

Précautions d'emploi :

Pays couverts : Les chiffres concernent la ventilation de l'APD et de l'AD fournie par les pays membres du CAD uniquement. On peut par exemple noter qu'ils n'incluent pas l'aide fournie par les pays méditerranéens non membres du CAD (dont la Turquie et Israël).

Annexe méthodologique :

Distinction entre « Aide publique au développement » et « Aide publique »

La Liste du CAD des pays bénéficiaires de l'aide, nouvellement mise au point pour tenir compte des évolutions politiques et économiques et conçue pour servir à des fins statistiques, vise à cerner tous les apports d'aide. Toutefois, seuls les apports aux pays en développement « traditionnels » (figurant sur la partie I de la liste) comptent comme « **aide publique au développement** », laquelle devrait, selon l'objectif fixé de longue date par l'ONU représenter 0.7 pour cent du PNB des donateurs. Les pays Méditerranéens inclus dans la partie I de la liste des pays bénéficiaires de l'OCDE/CAD sont l'Albanie, Algérie, Bosnie H., Egypte, Maroc, Serbie et M., Syrie, Tunisie, Turquie.

L'aide aux pays en développement et aux pays d'Europe orientale « plus avancés » (figurant sur la partie II de la Liste) est comptabilisée séparément en tant qu'« **aide publique** ». Cette seconde liste inclut en 2003 Chypre, Israël, Libye, Malte et Slovénie.

Part de l'aide reçue contribuant aux objectifs de la SMDD

En 2003, le Plan Bleu a estimé la part de l'APD directement favorable au développement durable. Pour effectuer les calculs, les données OCDE/DAC, Système de notification des pays créanciers (base de données sur les activités d'aide) ont été utilisées. A partir de ces informations, le Plan Bleu a défini 7 rubriques et estimés les montants d'aide correspondants. Trois d'entre elles (environnement, capital humain et démocratie) sont considérées comme directement favorable à un développement durable. La part correspondante a été estimée à 19% sur la période 1973-2002. Elle est certainement sous estimée car en dehors des rubriques considérées comme ayant un lien direct avec le développement durable, les autres rubriques peuvent intégrer des éléments de durabilité. Une nouvelle répartition de l'aide en fonction des orientations de la SMDD devra être effectuée.

DOMAINE DE LA STRATÉGIE	TYPE	CMDD
<p align="center">RENFORCER LA SOLIDARITÉ, L'ENGAGEMENT ET LES FINANCEMENTS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE, NATIONALE ET LOCALE</p>	<p align="center">PRIORITAIRE</p>	<p align="center">ECHANGES ET COOPERATION</p> <p align="center">COOPERATION MEDITERRANÉENNE DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE</p>
<p>Financements nets de l'UE à destination des pays méditerranéens membres, candidats et proches voisins (en valeur absolue et par habitant) et part relative contribuant aux objectifs de la Stratégie</p>	<p align="center">SMDD 28 COO_P02</p>	

Objectif stratégique à suivre :

Renforcer les engagements réciproques, la solidarité et la coopération méditerranéenne et euro-méditerranéenne pour un développement durable.

Augmenter substantiellement la part relative des aides contribuant à la Stratégie. Promouvoir le financement de programmes de développement décentralisés, notamment ceux impliquant des fonds MEDA.

Justification du choix:

Selon la SMDD :

« Le renforcement des engagements et de la solidarité est à l'œuvre sur la rive nord avec le processus d'élargissement de l'UE et le programme communautaire d'assistance à la reconstruction, au développement et à la stabilisation (CARDS). L'enjeu, en termes de développement durable, est de mieux intégrer dans le processus d'élargissement les principes et les objectifs des stratégies européenne et méditerranéenne de développement durable.

Le Partenariat euro-méditerranéen, initié en 1995 à Barcelone, représente un cadre politique de première importance pour la mise en oeuvre de la Stratégie. Il est espéré que les prochaines étapes de la politique de voisinage de l'UE vers les pays méditerranéens du sud et de l'est verront intégrer pleinement les questions sociales et écologiques dans le processus de décision, pour construire une authentique politique de co-développement durable.

Un Partenariat euro-méditerranéen renforcé donnerait aux pays méditerranéens une meilleure chance d'obtenir des résultats conformes à leurs aspirations. Le développement durable devrait servir de principe directeur au projet euro-méditerranéen et à la politique de voisinage. Ce renouveau devra s'accompagner d'un renforcement des synergies avec les autres cadres de coopération, notamment avec le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM). Le Partenariat euro-méditerranéen gagnerait beaucoup à cette réorientation positive, d'une importance vitale pour l'avenir de la région. La relance politique doit garantir un élargissement progressif de la solidarité aux pays du sud et de l'est de la Méditerranée, en tenant compte de leurs spécificités. »

Une hausse sensible et ciblée des crédits européens pour les pays méditerranéens du Sud et de l'Est et une consolidation des efforts menés envers les pays de l'Europe du Sud Est peut contribuer largement à dynamiser le développement de la région dans son ensemble et à lui permettre d'atteindre les objectifs de la SMDD.

Définition :

Indicateur multiple :

- Financements nets de l'UE à destination des pays méditerranéens membres, candidats, CARDS et MEDA (en valeur absolue et par habitant)
- Proportion relative contribuant aux objectifs de la Stratégie

Unité :

- US \$ et US \$ per capita
- Pourcentage

Objectif et/ou valeur cible :**Indications méthodologiques :****Couverture géographique :**

NIVEAU NATIONAL	BASSIN VERSANTS	RÉGIONS CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES (NUTS 3)	ZONE LITTORALE	SITES MÉDITERRANÉENS	ZONES MARINES
OUI					

Références :

- Eurostat
- Commission européenne
- OCDE/CAD

Sources de données internationales:

- Eurostat,
- OCDE/CAD

Précautions d'emploi :**Annexe méthodologique :**

DOMAINE DE LA STRATÉGIE RENFORCER LA SOLIDARITÉ, L'ENGAGEMENT ET LES FINANCEMENTS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE, NATIONALE ET LOCALE	TYPE INDICATEUR PRIORITAIRE	CMDD ECONOMIE ECONOMIE GENERALE
Part des crédits bancaires alloués au secteur privé - Existence de systèmes de financement alternatifs au crédit bancaire	SMDD 29 COO_P03	

Objectif stratégique à suivre :

Promouvoir la mise en place de systèmes permettant le financement de petites et moyennes entreprises (PME) pour des activités productives et innovantes (micro-crédit, capital risque, incitations...).

Justification du choix :

Cet indicateur vise à informer sur les évolutions de répartition des crédits bancaires entre le secteur privé et le secteur publique (le secteur bancaire étant en Méditerranée la principale source de financement). Il informe ainsi indirectement sur la disponibilité de crédits bancaires pour le secteur privé.

Dans plusieurs pays du sud et de l'est de la Méditerranée, on constate que le secteur public accapare une large partie de l'épargne totale. La part des crédits alloués au secteur privé dans les crédits totaux bancaires est relativement faible. On constate également que les garanties demandées par les banques commerciales et les coûts élevés du crédit limitent fortement l'accès des PME au financement des activités productives. Enfin, on observe que le système bancaire bénéficie d'un quasi monopole, les marchés financiers et les possibilités de financement alternatif (micro-crédit, capital-risque, subventions, etc.) étant peu développés. Alors que le micro-financement est une procédure très courante en Asie, il est pratiquement inconnu et peu utilisé dans les pays méditerranéens en général.

Une part accrue des crédits bancaires vers le secteur privé ainsi qu'un développement du micro crédit permettrait un accès plus facile et moins coûteux au crédit, notamment pour les petites et moyennes entreprises.

Définition :

Indicateurs multiples :

- Part des crédits bancaires alloués au secteur privé
- Existence de systèmes de financement alternatifs au crédit bancaire

Unité :

- Pourcentage (du total des crédits à l'économie)
- Pourcentage du PIB
- Nombre d'emprunteurs de micro crédit ; nombre d'institution de micro finance

Objectif et/ou valeur cible :

Poursuivre et accélérer les réformes de la fiscalité et des systèmes financiers et bancaires, en prenant en compte les besoins liés au développement durable. (comparaison avec les pays à revenu équivalent)

Indications méthodologiques :

Le crédit domestique (ou crédit intérieur) au secteur privé se rapporte aux ressources financières fournies au secteur privé, tel que des prêts, des achats de titres non participatifs, et des crédits commerciaux et autres comptes qui établissent une obligation de remboursement. Pour quelques pays, le crédit aux entreprises publiques est inclus.

Existence de systèmes de financement alternatifs

- Investissement en capital risque en % du PIB : L'investissement en capital-risque est défini comme les capitaux propres privés levés pour investissement dans des entreprises. Les achats et rachats de gestion et les acquisitions d'actions cotées sont exclus. Les données sont ventilées en deux phases d'investissement : phase préliminaire (amorçage + démarrage) et phase d'expansion et de remplacement (capital d'expansion et capital de remplacement).
- Micro crédit : Ce financement consiste à octroyer des prêts de faible montant à court terme aux exclus du système bancaire, dans les conditions du marché. Ce prêt permet de créer leur activité économique, souvent dans les services à la personne.

Couverture géographique :

NIVEAU NATIONAL	BASSIN VERSANTS	RÉGIONS CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES (NUTS 3)	ZONE LITTORALE	SITES MÉDITERRANÉENS	ZONES MARINES
OUI					

Références :

- FMI
- International Finance Statistics
- Eurostat

Sources de données internationales:

- FMI
- International Finance Statistics
- Eurostat

Précautions d'emploi :

Annexe méthodologique :

Exemples d'utilisation :

DOMAINE DE LA STRATÉGIE RENFORCER LA SOLIDARITÉ, L'ENGAGEMENT ET LES FINANCEMENTS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE, NATIONALE ET LOCALE	TYPE INDICATEUR PRIORITAIRE	CMDD ENVIRONNEMENT ECONOMIE GENERALE
Part des recettes publiques locales par rapport aux recettes publiques totales (recettes de l'État.) Part du budget de l'État alloué aux autorités locales.	SMDD 30 COO_P04	

Objectif stratégique à suivre :

Renforcer les prérogatives et compétences des autorités locales.

Justification du choix :

Les politiques locales et l'approche par les territoires sont une des clefs de la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable. Elles passent par la décentralisation de certaines activités et/ou de leurs gestions. Pour l'exécution de ces tâches, les collectivités locales doivent être dotées de moyens financiers suffisants et compatibles avec leurs responsabilités. Ces moyens financiers peuvent provenir du budget de l'Etat ou bien de recettes publiques locales.

Définition :

- Proportion des recettes publiques locales par rapport aux recettes publiques totales (recettes de l'État.)
- Proportion du budget de l'État alloué aux autorités locales.

Unité :

Pourcentage (%)

Objectif et/ou valeur cible :

Indications méthodologiques :

Cet indicateur tente de capter l'information relative aux ressources financières, via les recettes fiscales, des administrations locales, mais aussi le développement du potentiel de fiscalité locale dans les pays.

Couverture géographique :

NIVEAU NATIONAL	BASSIN VERSANTS	RÉGIONS CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES (NUTS 3)	ZONE LITTORALE	SITES MÉDITERRANÉENS	ZONES MARINES
OUI					

Références :

- FMI
- OCDE
- Eurostat

Sources de données internationales:

- FMI
- OCDE
- Eurostat

Précautions d'emploi :

Cet indicateur ne renseigne pas sur le degré d'autonomie des administrations locales en terme de fiscalité. Par exemple, dans certain pays, l'administration infra nationale n'a pas de pouvoir pour faire

varier le taux ou la base de ces impôts. Il ne renseigne pas non plus sur la qualité et l'objectif des dépenses publiques locales.

Annexe méthodologique :

DOMAINE DE LA STRATÉGIE RENFORCER LA SOLIDARITÉ, L'ENGAGEMENT ET LES FINANCEMENTS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE, NATIONALE ET LOCALE	TYPE PRIORITAIRE	CMDD ENVIRONNEMENT COOPERATION MEDITERRANÉENNE DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Mécanismes de financement public pour soutenir les régions les plus défavorisées	SMDD 31 COO_P05	

Objectif stratégique à suivre :

Renforcer la cohésion sociale et territoriale. Soutenir dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen les transitions vers un développement agricole et rural durable des pays en développement et l'émergence de formules et programmes intégrés.

Justification du choix:

Le développement des régions les plus défavorisée, gage d'un meilleur équilibre territorial, passe par la mise œuvre de mécanismes de financement.

L'Objectif 1 des Fonds structurels est la principale priorité de la politique de cohésion de l'Union européenne. Conformément au traité, l'Union agit pour " promouvoir un développement harmonieux " et vise en particulier " à réduire l'écart entre les niveaux de développement des diverses régions ".

Dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, de très importantes différences de développement socio-économiques sont enregistrées entre les régions. Ces divergences sont notamment très fortes entre les zones urbaines et les zones rurales. Des mécanismes de financement pour soutenir les régions et zones défavorisées peuvent jouer un rôle important dans la réduction de ces écarts.

Définition :

Les mécanismes de financement public pour soutenir les régions les plus défavorisées sont les fonds visant à réduire l'écart entre les niveaux de développement en les régions. Ils peuvent être financés par des bailleurs de fonds nationaux et internationaux.

Unité :

(Oui/Non)

US\$

Objectif et/ou valeur cible :

Indications méthodologiques :

Couverture géographique :

NIVEAU NATIONAL	BASSIN VERSANTS	RÉGIONS CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES (NUTS 3)	ZONE LITTORALE	SITES MÉDITERRANÉENS	ZONES MARINES
OUI					

Références :

- http://ec.europa.eu/comm/regional_policy/objective1/index_en.htm
- Eurostat

Sources de données internationales:

- Eurostat

Précautions d'emploi :

Annexe méthodologique :

DOMAINE DE LA STRATÉGIE RENFORCER LE CAPITAL HUMAIN ET L'IMPLICATION DES ACTEURS: RECHERCHE, FORMATION, ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET PARTICIPATION	TYPE INDICATEUR PRIORITAIRE	CMDD POPULATION ET SOCIÉTÉ CULTURE, ÉDUCATION, FORMATION
Taux d'alphabétisme des jeunes	SMDD 32 HUM_P01	

Objectif stratégique à suivre :

Assurer l'éducation primaire pour tous en référence aux Objectifs du Millénaire.

Justification du choix :

Les pays méditerranéens en développement enregistrent encore des niveaux d'analphabétisme non négligeables, notamment en milieu rural et chez les femmes.

L'inadéquation entre les compétences acquises dans le système scolaire et universitaire et les besoins du marché du travail se traduit par l'augmentation du chômage, notamment des jeunes diplômés.

Définition :

Nombre de personnes alphabétisées âgées entre 15 et 24 ans, exprimé en pourcentage de la population totale de ce groupe d'âge. Une personne est considérée alphabétisée quand elle peut à la fois lire et écrire et comprendre un texte simple et court sur leur vie quotidienne.

Unité :

Pourcentage

Objectif et/ou valeur cible :

Atteindre une scolarisation primaire globale

Assurer d'ici 2015 que dans tous les pays, tous les enfants, garçons et filles, puissent terminer un cycle d'école primaire.

Indications méthodologiques :

La méthode habituelle de calcul est de diviser le nombre de personnes âgées de 15 à 25 ans sachant lire et écrire par la population totale dans la même catégorie d'âge et de multiplier par 100.

Puisque les données d'alphabétisation ne sont pas toujours disponibles pour tous les pays et tous les recensements, l'institut des statistiques de l'UNESCO emploie des techniques de modélisation pour produire des estimations annuelles basées sur l'information d'alphabétisation obtenue à partir des recensements et des aperçus nationaux.

Couverture géographique :

NIVEAU NATIONAL	BASSIN VERSANTS	RÉGIONS CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES (NUTS 3)	ZONE LITTORALE	SITES MÉDITERRANÉENS	ZONES MARINES
OUI					

Références :

- UNESCO <http://portal.unesco.org>
- http://millenniumindicators.un.org/unsd/mi/mi_goals.asp

Sources de données internationales:

- Institut de statistique de l'UNESCO <http://www.uis.unesco.org>
- http://millenniumindicators.un.org/unsd/mi/mi_goals.asp

Précautions d'emploi :

La mesure de l'alphabétisation peut varier, de la simple demande « savez-vous lire et écrire ou non » aux différents tests d'évaluation des niveaux d'alphabétisation. Dans certains cas, l'alphabétisation est grossièrement mesurée dans les recensements de population, à l'aide d'auto déclaration ou en estimant la population non scolarisée ou non instruite.

Ceci occasionne des difficultés pour les comparaisons internationales. La comparabilité, dans le temps, même pour une même enquête, peut également être un problème parce que des définitions de l'alphabétisation utilisées dans les enquêtes ne sont pas normalisées.

Annexe méthodologique :

DOMAINE DE LA STRATÉGIE RENFORCER LE CAPITAL HUMAIN ET L'IMPLICATION DES ACTEURS: RECHERCHE, FORMATION, ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET PARTICIPATION	TYPE INDICATEUR PRIORITAIRE	CMDD POPULATION ET SOCIÉTÉ CULTURE, ÉDUCATION, FORMATION (7)
Ratio filles/garçons d'inscription dans l'enseignement primaire et secondaire	SMDD 33 HUM_P02	

Objectif stratégique à suivre :

Éliminer les disparités entre filles et garçons dans l'éducation en référence aux Objectifs du Millénaire

Justification du choix :

L'éducation est l'un des aspects les plus importants du développement humain. L'élimination des entre les sexes à tous les niveaux d'éducation aiderait à augmenter le statut et les possibilités des femmes. L'éducation des femmes est également une cause déterminante importante de développement économique.

Définition :

Il s'agit du rapport entre le nombre de filles inscrites à l'école, dans le primaire et dans le secondaire, dans les écoles publiques et privées et celui des garçons

Unité :

Pourcentage

Objectif et/ou valeur cible :

Favorisez l'égalité de genre et renforcer le pouvoir de femmes.

Éliminer les disparités entre les sexes dans l'éducation primaire et secondaire de préférence d'ici 2005, et dans tous les niveaux d'éducation en 2015 au plus tard

Indications méthodologiques :

L'indicateur est le rapport du nombre de filles inscrites sur le nombre de garçons inscrits, cela indépendamment de l'âge.

Couverture géographique :

NIVEAU NATIONAL	BASSIN VERSANTS	RÉGIONS CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES (NUTS 3)	ZONE LITTORALE	SITES MÉDITERRANÉENS	ZONES MARINES
OUI					

Références :

- UNESCO <http://portal.unesco.org>
- http://millenniumindicators.un.org/unsd/mi/mi_goals.asp

Sources de données internationales:

- Institut de statistique de l'UNESCO <http://www.uis.unesco.org>
- http://millenniumindicators.un.org/unsd/mi/mi_goals.asp

Précautions d'emploi :

Cet indicateur est une mesure imparfaite de l'accès des filles à l'école parce que les améliorations du rapport peuvent refléter une augmentation de la scolarité des filles (souhaitable) ou une diminution de

celle des garçons (non souhaitable). Il ne montre également pas si les enfants inscrits à l'école accomplissent des cycles complets appropriés.

Une autre limite de l'indicateur est que le rapport reflète la structure par sexe de la population en âge scolaire. Lorsque le rapport entre les sexes dans la population d'âge scolaire dévie de manière significative de 1, l'indicateur ne reflétera pas en juste proportion les différences réelles entre les inscriptions des filles et celles des garçons. Ceci se produit dans les pays où le nombre de garçons dépasse celui des filles dans les plus jeunes âges.

Annexe méthodologique :

DOMAINE DE LA STRATÉGIE RENFORCER LE CAPITAL HUMAIN ET L'IMPLICATION DES ACTEURS: RECHERCHE, FORMATION, ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET PARTICIPATION	TYPE INDICATEUR PRIORITAIRE	CMDD POPULATION ET SOCIÉTÉ CULTURE, ÉDUCATION, FORMATION (9)
Dépenses publiques et privées en recherche et développement, en pourcentage du PIB	SMDD 34 HUM_P03	

Objectif stratégique à suivre :

Accroître, en synergie avec le secteur privé, les dépenses pour la recherche et le développement afin de se rapprocher du niveau moyen des pays à revenus équivalents d'ici 2015. Mettre l'accent sur l'usage rationnel des ressources naturelles, le développement de techniques respectueuses de l'environnement ainsi que la valorisation économique et sociale des savoir-faire et de la diversité de la Méditerranée.

Justification du choix :

La moyenne des dépenses en recherche et développement, y compris dans les pays développés de la rive nord, est beaucoup plus faible que celle de pays à revenu équivalent situés dans d'autres régions du globe.

Définition :

Cet indicateur est composé de deux sous indicateurs qui sont définis comme :

1. la part consacrée en recherche et développement dans le budget de fonctionnement du secteur public ;
2. la part des dépenses pour en recherche et développement dans le PIB du secteur privé.

Unité :

Pourcentage

Objectif et/ou valeur cible :

Indications méthodologiques :

La Recherche et développement expérimentale (R-D) englobe les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications. Le terme R-D recouvre trois activités : la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental.

Les dépenses en recherche et développement regroupent les montants utilisés pour payer les formateurs et leurs frais divers, pour financer les structures d'accueil si elles sont uniquement dédiées à la formation et à usage propre à l'entreprise.

Couverture géographique :

NIVEAU NATIONAL	BASSIN VERSANTS	RÉGIONS CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES (NUTS 3)	ZONE LITTORALE	SITES MÉDITERRANÉENS	ZONES MARINES
OUI					

Références :

- Institut de statistique de l'UNESCO <http://www.uis.unesco.org>

Sources de données internationales:

- Institut de statistique de l'UNESCO <http://www.uis.unesco.org>

Précautions d'emploi :

Annexe méthodologique :

Dépense intérieure brute de R-D (DIRD) est la dépense totale intra-muros afférente aux travaux de R-D exécutés sur le territoire national pendant une période donnée. Les sources de financement pour la DIRD sont classées selon les cinq catégories suivantes :

- Fonds des entreprises inclut les fonds alloués à la R-D par toutes les firmes, organismes et institutions dont l'activité première est la production marchande de biens ou de services (autres que dans le secteur d'enseignement supérieur) en vue de leur vente au public, à un prix qui correspond à la réalité économique, et les institutions privées sans but lucratif principalement au service de ces entreprises, organismes et institutions.
- Fonds de l'État sont les fonds fournis à la R-D par le gouvernement central (fédéral), d'état ou par les autorités locales. Ceci inclut tous les ministères, bureaux et autres organismes qui fournissent, sans normalement les vendre, des services collectifs autres que d'enseignement supérieur, qu'il n'est pas possible d'assurer de façon pratique et économique par d'autres moyens et qui, de surcroît, administrent les affaires publiques et appliquent la politique économique et sociale de la collectivité. Les fonds des entreprises publiques sont compris dans ceux du secteur des entreprises. Les fonds de l'État incluent également les institutions privées sans but lucratif contrôlées et principalement financées par l'État.
- Fonds de l'enseignement supérieur inclut les fonds fournis à la R-D par les établissements d'enseignement supérieur tels que l'ensemble des universités, grandes écoles, instituts de technologie et autres établissements postsecondaires, ainsi que tous les instituts de recherche, les stations d'essais et les centres hospitaliers qui travaillent sous le contrôle direct des établissements d'enseignement supérieur ou qui sont administrés par ces derniers ou leur sont associés.
- Fonds d'institutions privées à but non lucratif sont les fonds destinés à la R-D par les institutions privées sans but lucratif non marchandes au service du public, ainsi que par les simples particuliers ou les ménages.
- Fonds étrangers concernent les fonds destinés à la R-D par les institutions et les individus se trouvant en dehors des frontières politiques d'un pays, à l'exception des véhicules, navires, avions et satellites utilisés par des institutions nationales, ainsi que des terrains d'essai acquis par ces institutions, et par toutes les organisations internationales (à l'exception des entreprises), y compris leurs installations et leurs activités à l'intérieur des frontières d'un pays.